

Armée & Défense

Réserve et Nation

Une réserve en devenir



SUR LE TERRAIN

Des réservistes défilent au 14 Juillet

LA VIE DE L'UNOR

La marche de Nimègue 2023

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

UNOR Anjou : le Référent enseignement défense et sécurité (REDS)

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle

RÉSERVISTE SANS RÉSERVE



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE¹

Unéo protège les réservistes en cas
d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

En savoir plus



groupe-uneo.fr

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'**UNEOPOLE**
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTION DES SERVICES

Références
Ministère des Armées



Document publicitaire - (1) Le détail et les conditions des garanties sont définies dans le règlement mutualiste Unéo-Citige applicable à l'issue de l'assemblée générale des 18 et 19 mai 2022. (2) Du lundi au vendredi, de 8h à 17h 30. Unéo, mutuelle soumise au régime de la loi L911. Cédex de la mutuelle, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 120 et dont le siège social est situé au 10, rue de la République, 92100 Nanterre. © Vincent ORSINI/Ministère National Défense - © Sirpa Gendarmere - © Olympia Goussault/Armées de l'Air/Armées - Lesdites - andCo

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© DRAGOŞ ASAFTEI/ADOBE STOCK © MINARM

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES⁽¹⁾ (4 numéros/an)

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
delegue.general@unor-reserves.fr
Site internet :
https://unor-reserves.fr

Directeur de la publication :
LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR
president@unor-reserves.fr

Rédacteur en chef :
Lionel Pétillon
redacteur.chef@unor-reserves.fr

Abonnements :
CNE (er) Yves Dalmasia
Tél. : 01 43 47 40 16
comptable@unor-reserves.fr

Publicité :
LCL (H) Jean Giacomazzo
Tél. : 07 85 11 46 67
delegue.general@unor-reserves.fr

Dépôt légal :
3^e trimestre 2023
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**
Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- RH Réserves : une lettre de recommandation
- Les 10 composantes de la Garde nationale
- Création de l'Académie spatiale de Défense
- 1^{re} édition du *Paris International Capstone Course* (Paris-ICC)
- Le 14 Juillet 2024 quittera les Champs-Élysées
- *In memoriam*

10 Actualités internationales

- La plus grande armée européenne : allemande ou polonaise ?
- La MINUSMA quitte le Mali

12 La vie de l'UNOR

- La marche des 4 jours de Nimègue

33 Associations territoriales

- AOR Rambouillet : visite du Musée de la Guerre de 1870
- UNOR Anjou : l'équipe des parachutistes de l'UNOR Anjou
- UNOR Anjou : réunion des Référénts enseignement de défense et sécurité
- AOR 53 : 8^e Rallye citoyen

38 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec l'auteur Étienne Augris
- Lu pour vous

47 Patrimoine

- Il y a 170 ans, la guerre de Crimée

48 Publications officielles

15 Dossier

Une réserve en devenir

- La réserve en 2022 et en chiffres
- Vote de la LPM : Ancré dans la Loi
- Des réservistes bientôt au contact ?
- La réserve défile le 14 Juillet



ACTIVITÉS

3^e TRIMESTRE 2023

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

07

JUILLET

- 5 juillet Cérémonie en l'honneur des réserves opérationnelles dans la cour d'Honneur des Invalides, présidée par le ministre des Armées.
- 10 juillet Entretien avec le secrétaire général de la Garde nationale (SGGN).
- 13 juillet Invitation du ministre des Armées à l'Hôtel de Brienne.
- 14 juillet Fête nationale.

09

SEPTEMBRE

- 13 septembre Entretien avec le général Frédéric Barbry, nouveau Délégué interarmées aux réserves (DIAR).
- 25 septembre Cérémonie nationale en hommage aux Harkis.

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			5
2	3	4	
			12
9	10	11	
			19
16	17	18	

EN PRÉVISION

- 11 novembre Cérémonie de l'Armistice de 1918.
- 14 novembre Clôture des JNR par le ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe.
- 15 novembre Les Rencontres de la Garde nationale, organisées par le SGGN à la Bibliothèque nationale de France.

[LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

Nous revenons de la pause estivale pendant laquelle la cause des réserves a avancé, tant par sa reconnaissance que par sa place dans la LPM.

En effet, le 5 juillet dernier, le ministre des Armées, a organisé une prise d'armes, dans la cour d'honneur des Invalides, pour rendre hommage à l'ensemble des réservistes, quel que soit leur catégorie, appartenance et fonction.

En complément, les associations ont été conviées à la réception qui a suivi à l'Hôtel de Brienne, ou encore le 13 juillet pour certaines d'entre elles. Nous en sommes encore reconnaissants, pas seulement pour l'accueil des Institutions dans ces lieux historiques, mais pour l'expression renouvelée de cette reconnaissance nationale envers ses concitoyens volontaires qui intègrent la communauté de ceux qui nous défendent, au service de la communauté nationale, la seule que nous connaissons.

Cette reconnaissance collective met en valeur la profondeur des engagements patriotiques et civiques de ces Français si particuliers issus de la société civile. Ils prennent leurs sources dans l'amour de la patrie, le vivre en paix de nos concitoyens, et le réel attachement aux institutions de la France.

L'action de certains d'entre nous leur apporte un témoignage vivant, puisque la réserve est appelée en complément en Afrique, reconnaissance de leur niveau et de leur apport !

Le chef de l'État a souhaité le doublement du volume des réserves en 2030, pour atteindre le ratio d'un réserviste pour deux militaires d'active en 2035. La Loi de programmation militaire publiée cet été, agrandit et intègre une place plus grande de la réserve dans l'active par la révision de la doctrine d'emploi, le renfort des traditions communes et la création de parcours professionnels lisibles basés sur une offre de formation riche et transposable dans le monde civil. Enfin, la limite d'âge reculée, permettra que nos aînés continuent à transmettre la richesse de leurs expériences.



L'UNOR est aussi l'union des organisations de réservistes, sans aspect catégoriel de grades, d'armes ou d'appartenance. Bon nombre d'entre vous ont profité de l'été pour nous rejoindre, je les en félicite. Bienvenue chez vous.

Aucun « citoyen deux fois » ne peut ignorer qu'il est attendu à l'UNOR. Notre ADN est celui d'avoir fait un choix identique en devenant « citoyen deux fois » en plus de nos métiers civils, pour donner du temps, pour servir la France, en rejoignant ceux qui nous défendent.

Souvent répétée durant l'année du centenaire de l'UNOR 1922-2022, la Grande Guerre, à travers la figure de l'officier de réserve, a accéléré le processus d'intégration politique et sociale des militaires de réserve à la République et à la nation en armes.

Dans cet éditorial de rentrée, je ne veux pas oublier les réservistes citoyens de défense et de sécurité, qui sont très présents dans les AOR de l'UNOR. Souvent complémentaires de l'opérationnel, ils se voient attribuer essentiellement des missions de rayonnement, et constituent de solides interfaces civilo-militaires, reconnues. Dans le plan de mission 2023 du CGA, il est prévu une mission d'évaluation de la réserve citoyenne. En juin, j'ai rencontré une délégation, au sein de la Garde nationale, pour évoquer la place prise par la réserve citoyenne au sein de notre UNOR. Nous avons créé un panel d'adhérents

intéressés et en responsabilité dans les AOR, et imaginé trois questions. Les réponses ont été débattues, puis transmises et hautement appréciées, je tiens à en remercier tous ceux qui se sont investis.

Enfin, le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) sera remis en place. D'ailleurs, le groupe de travail ministériel sur l'avenir des réserves opérationnelles, pouvait relever du CSRM, non renouvelé depuis 18 mois. En août, douze nouveaux membres ont été nommés au Journal Officiel. Sous la houlette du secrétaire général de la Garde Nationale, seront conservés un effectif de 40 membres, et ses deux formations : une plénière et une restreinte. Nous attendons une ou deux réunions avant la fin de l'année.

Octobre est le mois des Journées nationales des réserves (JNR) qui débiteront le 14 jusqu'au 14 novembre. Elles seront clôturées par le ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe. Dès le lendemain, le 15 novembre, se dérouleront les rencontres de la Garde nationale à la Bibliothèque nationale de France. Nous participerons à ces deux moments forts et continuerons à recruter nos jeunes camarades : je demande que vous y soyez tout particulièrement nombreux.

Pour conclure, je voudrais citer dans cette rentrée, l'initiative de solidarité de l'ASUNOR qui pense à rénover les couleurs de nos drapeaux et récompenser ceux qui les portent. Merci pour le bien de tous !

Les décisions et affectations se suivent, les réservistes restent dans leurs missions, sur le terrain, alors continuez d'être les ambassadeurs avec tact, de nos engagements ! Au plus haut niveau, nous renforçons mutuellement les liens entre la Garde nationale et notre belle UNOR.

Rester déterminés et motivés comme je vous connais, et renforçons cette famille de la Défense qui est la nôtre. Cet éditorial me permet de vous remercier pour votre engagement que je sais total et résolu.

À vos drapeaux pour une rentrée dynamique et active, à chacun d'entre vous ■

CSRM : Par arrêté du ministre des Armées en date du 17 août 2023, sont nommés membres du Conseil supérieur de la réserve militaire en tant que représentants de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes : le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'UNOR, et le pharmacien principal (R) Marie-Pierre Antoine, membre du bureau de l'UNOR.

1 484 ACCIDENTS du travail ou de service pour les militaires, et 1 007 pour les civils, ont été recensés pour l'année 2021.

LE CEMAT a récemment indiqué sa vision de l'armée de terre en pleine transformation : « *Une Armée de Terre de combat dont le style de commandement, l'organisation, le fonctionnement, l'entraînement, sont le plus proche d'un fonctionnement opérationnel.* »

LE MUSÉE NATIONAL de la Marine aura un nouveau directeur à compter du 1^{er} janvier 2024 : Thierry Gausseron, actuellement administrateur général de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles. Il va succéder au commissaire général de la Marine Vincent Campredon, en poste depuis 2015.

LE MONTANT des dépenses de personnel au ministère des Armées pour l'année 2022, s'élève à 21,542 Mds € dont 16,442 Mds € pour le personnel militaire et 5,100 Mds € pour le personnel civil.

ACTUALITÉS

RESSOURCES HUMAINES

LETTRE DE RECOMMANDATION

Une nouvelle mesure, dite « d'attractivité », a été mise en place par la Garde nationale. Il s'agit d'une lettre de recommandation du réserviste à l'intention d'un employeur civil.

Désormais, une lettre de recommandation peut être demandée par un réserviste opérationnel à sa cellule RH de proximité. La mise en place de cette mesure a été annoncée sur le site Internet de la Garde nationale juste avant l'été.

Cette lettre de recommandation met en avant un certain nombre de points essentiels concernant le profil du réserviste opérationnel tels que « *les savoir-faire et les savoir-être acquis dans le cadre de ses périodes de formation et d'activité au sein des unités et services au profit desquels il est employé* ».

Cette lettre, destinée à un employeur civil, peut s'avérer utile dans le cadre d'un recrutement par exemple.

SANS OBLIGATION

Si l'initiative paraît intéressante, on regrettera cependant que la mesure ne soit pas plus



contraignante. En effet, cette lettre – qui n'a bien entendu pas de valeur juridique – ne peut pas être exigée par le réserviste et la cellule RH a le droit de refuser de l'émettre.

Si de manière plutôt logique la Garde nationale précise que cette lettre a pour but « *de valoriser [les] aptitudes et l'engagement* » des réservistes opérationnels, on s'étonnera cependant qu'elle considère également que la rédaction d'un tel document soit le moyen pour les cellules RH de proximité des composantes, de « *récompenser les réservistes* ».

Dont acte : la lettre de recommandation fait désormais partie des marques de récompenses adressées à un membre de la RO ! Au même titre qu'une lettre de Félicitations ? C'est finalement peut-être pour cette raison que l'établissement d'un tel document n'est pas rendu obligatoire... ■



LES 10 COMPOSANTES DE LA GN

Connaissez-vous les 10 composantes de la Garde nationale ? Celles qui relèvent du MINARM : armée de terre, marine nationale, armée de l'air et de l'espace, Service de santé des armées, Direction générale de l'armement, Service d'infrastructure de la Défense, Service du commissariat des armées, Service de l'énergie opérationnelle. Celles qui relèvent du MININT : gendarmerie nationale, police nationale.

ACTUALITÉS

ENSEIGNEMENT

POUR LES HAUTS
POTENTIELS

Signalons deux nouveaux venus dans le cadre des formations supérieures militaires.

L'Académie Spatiale de Défense a officiellement été créée le 21 juin 2023. L'ASD « permet de dispenser des formations ciblées, de haut niveau, diplômantes et reconnues, allant des stages cours d'adaptation à l'emploi aux formations diplômantes ou qualifiantes des grandes écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère, concourant ainsi à la génération d'expertise », indique le ministère des Armées.



L'ASD est constituée par l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE-SUPAERO), l'École de l'air et de l'espace (EAE), et le Centre de formation aux opérations spatiales militaires (CFOSM) du Commandement de

l'espace (CDE). La coordination de l'ASD est assurée de manière tournante par une de ces trois entités regroupées en un consortium.

UN COURS POUR GÉNÉRAUX

La première édition du *Paris International Capstone Course* (Paris-ICC) s'est tenue à l'École militaire du 3 au 14 juillet 2023. Ce cours international annuel qui se tient en anglais, est confié au Centre des hautes études militaires (CHEM). Il réunit de jeunes officiers généraux à haut potentiel provenant de pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN. Cette première promotion rassemblait 26 officiers généraux (21 auditeurs de pays alliés et 5 français). Le Paris-ICC est organisé autour de conférences-débats données par de très hautes autorités civiles et militaires dans le domaine de la défense et de la sécurité ainsi que par des chercheurs ou des experts.

Ces réflexions en salle se doublent de visites sur des sites opérationnels et historiques à Paris comme en province, en état-major et auprès des forces armées. ■



L'UNION EUROPÉENNE va investir 832 M € en faveur de 41 projets industriels de défense dans le cadre du Fonds européen de défense (FED).

« Les projets sélectionnés contribueront à développer davantage les capacités de défense haut de gamme de l'UE dans des domaines critiques tels que le combat naval, terrestre, aérien, l'espace et le cyber », indique la Commission européenne.

33 741 CHANGEMENTS de grade et 3 793 changements de catégorie ont été recensés chez les militaires en 2022. Les militaires du rang étaient 2 844 à passer sous-officiers et 401 volontaires sont devenus militaires du rang.

UNE NOUVELLE
MINISTRE DU SNU

Sur proposition de la Première ministre, le président de la République a nommé, le 20 juillet 2023, Prisca Thevenot, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national Universel auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Elle remplace à ce poste Sarah El Haïry qui exerçait cette fonction depuis le 4 juillet 2022. Née le 1^{er} mars 1985 à Strasbourg, Prisca Thevenot est diplômée de l'EM Lyon Business School (2009). Elle était depuis novembre 2020 porte-parole du parti La République en marche et députée de la 8^e circonscription des Hauts-de-Seine (depuis 2022), membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale.

IN MEMORIAM

L'adjudant **Nicolas Latourte**, 29 ans, appartenant au 6^e régiment du génie, est décédé le 20 août en Irak., Déployé depuis le 21 mai 2023 au sein de l'opération *Chammal*, il contribuait à la formation des soldats irakiens dans le domaine de la lutte contre les engins explosifs improvisés. Il a été mortellement blessé en marge d'un exercice d'entraînement au combat en zone urbaine.

Le sergent **Nicolas Mazier**, 31 ans, appartenant au commando parachutiste de l'air n° 10 (CPA10), est mort le 29 août en opération lors d'une mission d'appui à la lutte anti-terroriste dans le cadre de l'opération *Chammal*. Il était déployé en opération extérieure en Irak depuis le 19 juillet 2023.

L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.

LES LYCÉES de la défense recensent plus de 4 400 élèves dont 13% de boursiers dont 120 places réservées aux boursiers en classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES).

LE SNA *Perle*, sous-marin nucléaire d'attaque qui avait subi un incendie le 12 juin 2020, provoquant un arrêt technique majeur, a débuté sa remontée en puissance le 17 mai dernier en effectuant ses premiers essais à la mer.

UN PLANEUR hypervélocité V-MAX, développé par ArianeGroup, capable de voler à plus de Mach 5 a été testé avec succès en juin dernier par la DGA. La France s'inscrit avec succès dans l'hypervélocité, une technologie militaire déjà maîtrisée par la Chine et la Russie.

LES SAPEURS-POMPIERS volontaires représentent 78% des effectifs de pompiers en France et exécutent 67% des interventions sur le territoire.

DÉCÈS DU GA GEORGELIN

Le général d'armée Jean-Louis Georgelin, ancien chef de l'état-major particulier du Président Jacques Chirac (2002-2006), ancien chef d'État-major des Armées (2006-2010), ancien Grand chancelier de la Légion d'honneur (2010-2016), est décédé le 18 août 2023. En 2019, il avait été nommé président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

ACTUALITÉS

ARMÉE-NATION

LE 14 JUILLET 2024 QUITTE LES CHAMPS

En raison des Jeux Olympiques qui se tiendront à Paris l'été prochain, le défilé du 14 juillet 2024 ne s'effectuera pas sur les Champs-Élysées.



Revue du 14 juillet 1922 à l'hippodrome de Longchamp.

Bien que les JO de Paris débutent le 26 juillet^[1], le cœur de la Capitale va se transformer les semaines précédentes pour devenir un vaste site olympique à ciel ouvert durant seize jours. En conséquence, le défilé du 14 juillet 2024 ne pourra pas avoir lieu sur les Champs-Élysées. Exceptionnellement, la parade militaire s'effectuera entre Vincennes et la place de la Nation, comme l'a confirmé le président de la République dans son allocution du 13 juillet dernier. La Fête nationale n'en fera pas moins la part belle à l'olympisme en accueillant la flamme qui « *illuminera notre défilé* » a précisé le chef de l'État.

FÊTE NATIONALE EN 1880

Si le 14 juillet est généralement associé à la prise de la Bastille en 1789, se sont dans les faits le 14 juillet 1790 et la fête de la Fédération^[2] qui sont officiellement commémorés et célébrés depuis cette date. Il faut attendre le Directoire (1795-1799) pour que les armées y soit pleinement mises à l'honneur. Très en retrait sous l'Empire, cette date anniversaire retrouve son éclat en 1880 en devenant officiellement, par la Loi du 6 juillet 1880, une fête nationale. Dix ans après la défaite de Sedan, il s'agissait de réveiller et d'entretenir le patriotisme : un grand défilé militaire est organisé

^[1] Les Jeux Olympiques de Paris 2024 se dérouleront du 26 juillet au 11 août. Les Jeux Paralympiques auront lieu quant à eux du 28 août au 8 septembre.

^[2] La fête de la Fédération marque le premier anniversaire de la prise de la Bastille se tient au Champ de Mars. En 1790, l'Assemblée constituante décide d'organiser une grande « Fédération des troupes de ligne et des gardes nationales ». L'acteur central de cette fête est la garde nationale commandée par La Fayette.

le 14 juillet sur l'hippodrome de Longchamp (16^e arr^{dt}). Il aura lieu tous les ans jusqu'en 1914.

SUR LES CHAMPS EN 1919

Ce n'est qu'à partir de 1919 que le défilé militaire – le défilé de la Victoire – s'invite sur les Champs-Élysées, de la place de l'Étoile à la place de la Concorde. Dès l'année suivante, la parade militaire retrouve un autre hippodrome, à Vincennes cette fois, tout près de Paris. La revue est annulée en 1921 en raison des fortes chaleurs.

Retour à Paris de 1925 à 1928 avec une modeste revue des troupes place de l'Étoile. Le défilé militaire n'est pas inclus dans le cadre de la Fête nationale en 1929 mais revient l'année suivant, et jusqu'en 1934, sur un nouveau parcours : de l'esplanade des Invalides à la place de la Concorde. Les soldats traversent la Seine sur le pont Alexandre III. En 1935, les militaires foulent cette fois les pavés des Champs-Élysées, puis retrouvent en 1936 et 1937 le parcours Invalides-Concorde, et reviennent sur les Champs en 1938 et 1939.

DÉJÀ À VINCENNES EN 1975

Paris n'est libéré qu'en août 1944 et les parades militaires s'échelonnent des Champs-Élysées jusqu'à la place de la Concorde et l'Hôtel de Ville de Paris. Mais c'est bien l'année 1945 qui marque le retour du défilé du 14 juillet après l'Occupation. La parade est immense et tra-



Le défilé de la Victoire, 14 juillet 1919, par Louis Ferdinand Malespina.

verse tout Paris, de l'Arc de triomphe à la place de la Nation en passant par la place de la Bastille où est installée la tribune officielle. De 1946 à 1973, le défilé militaire se déroule sur les Champs-Élysées puis va de déplacer en plusieurs endroits de Paris à partir de 1974, d'abord de Bastille à République, puis sur le cours de Vincennes (1975), à nouveau sur les Champs-Élysées (1976, 1978, 1980), face à l'École militaire (1977), de République à Bastille (1979). Depuis 1980, le défilé militaire se déroule sur les Champs-Élysées à l'exception de l'année 2020 où en raison de la pandémie de Covid, c'est une simple revue qui s'est tenue place de la Concorde. ■



Revue du 14 juillet 1931. Les Spahis défilent devant le Petit Palais après avoir emprunté le pont Alexandre III.

LA MÉDAILLE d'Outre-mer avec agrafe en vermeil « Sahel » est attribuée aux personnels militaires relevant des forces armées françaises ayant participé pendant au moins quinze jours, en continu ou discontinu, aux opérations ou missions *Serval*, *Sabre*, *Barkhane*, et les « opérations au Sahel » (Arrêté du 26 mai 2023 abrogeant l'Arrêté du 5 juin 2013).

20 MILLIONS d'euros représentent le coût de 110 jours de mer d'une frégate multi-missions.

NOUVEAU DCSSA : le médecin général des armées Jacques Margery est le nouveau directeur central du Service de santé des armées depuis le 1^{er} juillet 2023. Reçu au concours de professeur agrégé de l'École du Val-de-Grâce de Paris en 2009, il a notamment commandé l'HIA Robert Picqué à Bordeaux.

DASSAULT AVIATION a confirmé la nouvelle commande par l'Indonésie début août de 18 Rafale standard F4. En février 2022, un contrat portant sur la commande, par paliers, de 42 chasseurs-bombardiers avait été signé et les six premiers appareils avait déjà été livrés.

RUGBY : l'équipe de France militaire de rugby à XV a remporté le 10 septembre la 4^e édition de la Coupe du monde en battant les Fidji (25-22), doubles tenants du titre. Les Bleus se sont imposés aux termes des prolongations. La Grande-Bretagne prend la 3^e place après avoir battu les All Blacks (24-12) en petite finale.

© Musée national de la Marine/wikimedia.org

© Agence Meurisse/BNF Gallica/wikimedia.org

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

EUROPE

SI VIS PACEM,
PARA BELLUM ?*

Qui de l'Allemagne ou de la Pologne sera la plus grande armée d'Europe ? Encouragée par l'actualité ukrainienne, la course au leadership militaire bat son plein.

EN UKRAINE, tous les responsables régionaux chargés du recrutement militaire ont été limogés en août afin de mettre un terme au système de corruption permettant à des conscrits d'échapper à l'armée.

EN UKRAINE, le ministre de la Défense a été limogé le 3 septembre afin de donner un nouveau souffle à ce ministère selon le Président ukrainien. L'ex-ministre serait aussi soupçonné de corruption, ce qui est démenti par l'intéressé.

Six vice-ministres de la Défense ont été limogés le 18 septembre.

AU ÉTATS-UNIS, l'Admiral Lisa Marie Franchetti a été nommée chef d'État-major de la marine en août dernier. Elle détenait les fonctions de vice-chef d'État-major depuis 2022. Elle est la première femme à occuper le plus haut poste de la marine américaine.

EN RUSSIE, l'âge limite pour être appelé à effectuer son service militaire obligatoire passera de 27 à 30 ans à partir du 1^{er} janvier 2024.

EN SUISSE, le chef de l'armée, le commandant de corps Thomas Süssli, a indiqué en août dernier que l'armée avait besoin de 13 milliards de francs (env. 13,5 Mds €) jusqu'en 2031 pour renforcer ses capacités de défense. Cette somme initialement votée par le Parlement correspond à une augmentation du budget militaire à 1% du PIB jusqu'en 2030. Cependant la décision a été repoussée par le Conseil fédéral à l'horizon 2035.

A l'issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G7 qui s'est tenu au Japon en mai 2023, le Chancelier Olaf Scholz affirmait que l'Allemagne était en train de bâtir « la plus grande armée conventionnelle en Europe dans le cadre de l'Otan ». Il affirmait également que son pays fournissait, aux côtés des États-Unis, « certainement la plus grande contribution à l'Alliance atlantique ».

Rappelons qu'au lendemain de l'entrée en Ukraine des troupes russes, l'Allemagne avait indiqué le déblocage de 100 Mds € pour moderniser son armée ainsi qu'un investissement « en moyenne entre 70 et 80 milliards d'euros par an pour la défense » avait précisé le Chancelier, soit 2% du PIB national par an pour la Défense.

LES EFFECTIFS EN BAISSSE

Si les budgets semblent être au rendez-vous outre-Rhin, le personnel quant à lui fait cruellement défaut. Les effectifs de la Bundeswehr sont en baisse comme l'a reconnu le ministre fédéral de la Défense : « cette année, nous avons 7% de candidats en moins par rapport à l'année précédente » et un taux d'abandon lors des phases de formation de 30% !

L'effectif actuel de la Bundeswehr est de 180 000 hommes et devrait être porté à 203 000 d'ici à 2031. C'est une des raisons pour laquelle le débat sur le retour de la conscription, suspendue en 2011, revient régulièrement dans l'actualité.

DU MATÉRIEL AMÉRICAIN ET CORÉEN

De son côté, la Pologne a gratifié sa population d'un vibrant défilé le 15 août^[1] réunissant plus de 2 000 soldats et environ 200 véhicules militaires flambant neufs. L'exhibition de ces nouvelles acquisitions préfigurait la commande aux États-Unis portant avec sur 32 avions de combat F-35, 366 chars M1A1 Abrams, des systèmes antimissiles Patriot, et avec la Corée du Sud sur 1 000 chars K2, autour de 700 obusiers automoteurs K9A1, 288 systèmes lance-roquettes multiples K239 et 50 avions de combat FA-50.

Selon l'OTAN, les dépenses militaires de la Pologne sont passées de 10,11 Mds de dollars en 2014 à 16,68 Mds en 2023. La Pologne consacre actuellement 3% de son PIB à sa Défense ce qui permet au ministre de la Défense nationale d'affirmer : « Dans deux ans, nous aurons l'armée de terre la plus puissante d'Europe ».

Question effectifs, l'armée polonaise souhaite pouvoir compter sur 300 000 militaires d'ici à 2035, dont 100 000 réservistes. Actuellement, elle dispose de 175 000 soldats dont 120 000 dans l'active.

Par ailleurs, le ministère de la Défense nationale (*Ministerstwo Obrony Narodowej*) a initié une politique de passerelle vers l'uniforme pour les 45 000 employés civils, en échange d'augmentations de salaire et du rallongement des congés. ■

* *Si vis pacem, para bellum* (« Si tu veux la paix, prépare la guerre »)

[1] En Pologne, le 15 août commémore la victoire à la bataille de Varsovie en 1920 (surnommée le « miracle de la Vistule ») lors de la guerre soviéto-polonaise. Institué en 1923, cette commémoration porte le nom de « Jour des forces armées » ou « Fête des forces armées » et se matérialise par une parade militaire à Varsovie.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

SAHEL

LA MINUSMA
QUITTE LE MALI

Environ 11 600 soldats de la paix et 1 500 policiers déployés par l'ONU au Mali doivent avoir quitté le territoire d'ici au 31 décembre 2023.

La Résolution 2690 adoptée par le Conseil de sécurité le 30 juin 2023, « décide de mettre fin au mandat de la MINUSMA », la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali. Cette résolution répond à la demande expresse des autorités maliennes de transition, autrement dit la junte arrivée au pouvoir en 2020. Cette Résolution « prie [la MINUSMA], à compter du 1^{er} juillet 2023, de commencer immédiatement la cessation de ses opérations et le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel ».

coordination avec le gouvernement du Mali », indique l'ONU.

« Les équipements, tels que les véhicules blindés, les armes et les munitions, appartenant aux pays contributeurs de troupes et de police, sont systématiquement retirés en priorité. La mission laisse derrière elle des infrastructures et des équipements, tels que des installations de traitement et de gestion des eaux usées, des réseaux de production et de distribution d'électricité, ainsi que des bureaux meublés », précise encore l'ONU.

LA MISSION PART
MAIS L'ONU RESTE

Après une « décennie de présence, au cours de laquelle elle a établi 12 camps dans le nord et le centre du pays, ainsi que son quartier général à Bamako », rappelle l'ONU, la MINUSMA « a accumulé divers actifs, essentiels aux initiatives de maintien de la paix et à la protection des populations locales maliennes ». La MINUSMA avait été créée par la résolution 2100 du Conseil de sécurité (25 avril 2013) et avait en effet pour missions du Conseil de sécurité de l'ONU « d'aider les autorités de transition maliennes à stabiliser le pays et à appliquer la feuille de route pour la transition ». Malgré le départ des soldats de la paix du Mali, l'ONU signale que son « engagement dans ce pays reste fort ». Les Nations unies devraient en effet continuer « d'apporter un soutien multiforme au gouvernement et au peuple maliens dans leurs efforts pour parvenir à une paix et à un développement durable ». ■

Sources : www.un.org

ISRAËL a vendu à l'Allemagne des batteries Arrow 3, le *nec plus ultra* de l'interception de missiles balistiques volant hors atmosphère et à vitesse supersonique. Le contrat s'élève à 3,5 Mds de dollars. Les premières livraisons sont prévues pour 2025.

LE NORVÉGIEN Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'Otan depuis 2014, été reconduit fin juin pour une année supplémentaire. Les 31 pays Membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord n'ont en effet pas pu se mettre d'accord sur le nom de son successeur. Jens Stoltenberg avait déjà bénéficié d'une reconduction d'un an à la suite de l'entrée des troupes russes en l'Ukraine.

LE MINISTRE de la Défense britannique, Ben Wallace, a démissionné fin août. Il était un fort soutien à l'Ukraine depuis février 2022.

UZBIN...
IL Y A 15 ANS

Les 18 et 19 août 2008, dans la vallée d'Uzbin (50 km au nord-est de Kaboul, Afghanistan), une patrouille de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) était victime d'une embuscade montée par environ 140 talibans. Dix soldats français (dont 9 lors de l'embuscade) ainsi que leur interprète afghan étaient tués, 21 soldats français et deux soldats de l'armée afghane blessés. Au total, 90 soldats français sont morts en Afghanistan entre 2001 et 2020, et environ 700 ont été blessés.



© DR/ONU

LA FERMETURE DES CAMPS

L'ONU va donc restituer aux autorités civiles de l'État les sites qu'elles avaient mis à la disposition de la Mission. « Pendant ce temps, le personnel et les équipements de la MINUSMA, y compris ceux des pays contributeurs de troupes et de forces de police, sont retirés du camp de manière à minimiser les risques, en



LA VIE DE L'UNOR

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (R) THIERRY DARNEY - DÉLÉGUÉ NATIONAL UNOR AUX ACTIVITÉS « MARCHES »

4 JOURS DE NIMÈGUE

VIERDAAAGSE EN AVANT ! MARCHÉ...

La 105^e édition de la marche des 4 jours de Nimègue a accueilli cette année une délégation française de 300 militaires de l'active et de la réserve, dont un général quatre étoiles.

La marche des Quatre Jours (ou Vierdaagse) est une manifestation entrée dans la légende des marcheurs. Dénommée « *the walk of the world* », elle est connue dans les armées par le biais de la célèbre opération *Market Garden*. Cette 105^e édition a vu le seuil haut des 47 000 inscriptions atteint pour 6 055 militaires : 39 019 marcheurs ont franchi la ligne d'arrivée.

Chaque édition reste unique. Du départ du Heumensoord à la Via Gladiola et au Camp Charlemagne, l'itinéraire est ponctué de lieux historiques remarquables où règne une ambiance à partager autant avec nos homologues militaires qu'avec les civils.

TERRE, AIR, MER, SANTÉ, GENDARMERIE...

Du côté des marcheurs militaires français, le taux d'échec a été d'environ 12%, ce qui nous situe dans la médiane des délégations, entre les néerlandais et les britanniques, loin derrière les Suisses (1,2%) ou les Allemands (1,3%), mais devant les Américains (16,2%).

La délégation avait déjà fait mieux avec moins de 5% d'échec, avant la période COVID. On ne peut que regretter que la moitié



Le général de corps aérien Laurent Lherbette, général commandant les forces aériennes (CFA) et la zone de défense et sécurité Sud-Ouest (OGZDS), et le lieutenant-colonel (R) Thierry Darney, délégué national UNOR aux activités « Marches », franchissent en tête la sortie du camp.

des échecs se soit passés avant la *line up* pour des raisons de service, mais surtout à cause d'une préparation insuffisante ! Côté réservistes, pas d'échecs, le budget personnel investi est conséquent et l'on se doit de revenir à la maison sans regrets.

Certaines unités ou services sont des habitués tels le SID, la DIRISI, la SIMMT, le SSA, le SCA et plusieurs GSBdD ou services, ainsi que des unités plus identifiables comme

le PAN CDG et les dix-huit marcheurs de l'équipe 18 (la BSPP).

La gendarmerie a pu inscrire tardivement quatre équipes, ce qui reste représentatif de la force. Étaient présentes deux équipes de l'armée de l'air et de l'espace (dont le CFA avec son leader) et deux équipes de la marine nationale. Il y avait moins d'écoles cette année mais celles du SCA et du SSA^[1] étaient au rendez-vous.

COMMENT PRÉPARER SON NIMÈGUE ?

Il n'y a aucun secret. L'entraînement est primordial. Nous sommes véritablement dans le cadre d'une contribution à la MCO. Nous engageons à découvrir des marches d'entraînement, sélectionnées pour des apports pédagogiques précis mais incontournables. À titre d'exemple : les 54 km du Paris Mantes-la-Jolie qui se déroule de nuit en janvier pour le test résistance et le décalage temporel ; la Marche de Diekirch (Luxembourg) pour le test du matériel militaire en condition « bitume » et « campagne possible » ; les Marches de Bern (Suisse) ressemblant à celles de Diekirch mais en moins spartiate et moins de dénivelé ; la Marche de Chantonnay qui est un vrai test de répétition car seule marche IML* en France sur quatre jours lors d'un grand week-end. Pour toutes ces marches (ou manœuvres), l'UNOR est en mesure de faciliter les contacts et l'organisation. Seul impératif, anticiper pour permettre d'organiser plus sereinement.

■ Inscription pour Nimègue 2024 : prix prévisible 480 €, pré-inscriptions au 1/12/2023, 150 € d'arrhes (non remboursables) et solde le 25 février 2024. Inscriptions finales auprès du camp (logistique) le 1^{er} mars 2023. Remplacement par échange possible jusqu'au 15 juin.

* IML : *International Marching League*.

UN 4 ÉTOILES DANS LE GROUPE

Cette année, la délégation française été honorée d'accueillir un marcheur remarqué. Le général de corps aérien Laurent Lherbette a pu profiter avec son équipe, comme tous les membres de la délégation française, du confort spartiate des chambrées, des commodités sous tente ou à l'air libre, des départs matinaux en équipe et des 40 km journaliers, sac à dos lesté. L'ambiance ne s'en est pas trouvée modifiée mais a plutôt galvanisé les troupes. Le chef de camp et les autorités locales ont véritablement apprécié sa présence et ont suivi avec intérêt son séjour. Pour les aviateurs, « *les étoiles nous guident...* ». Là, les ailes ne nous ont pas porté, il a bien fallu compter sur nos pieds et sur un mental sans faille. Il n'y a pas eu de préséance lorsque l'équipe Air Force 1/ CFA s'est lancée chaque matin en « entrée de mêlée » et en sortie de camp. Chaque équipe a fièrement pris le sillage afin de gagner l'arrivée après huit à dix heures d'effort mais aussi de plaisir dans une ambiance de fête et de communion avec les spectateurs, toujours aussi nombreux et enjoués. Le final se déroule devant les tribunes officielles, en ordre et

en musique, fiers de nos couleurs et de notre réussite, aussi bien individuelle que collective.

MCO, COMMÉMORATIONS ET REPRÉSENTATION

Nimègue, c'est bien entendu marcher ! L'activité contribue fortement à la participation à la mise en condition opérationnelle (MCO). Militarité pour certains, engagement, partage, cohésion dans tous les cas. Le bonus, ce sont les moments d'échanges entre militaires français et étrangers, entre services et armées françaises. Certains sujets plutôt professionnels sont réglés en huit heures à dix de marche ! D'autres, plus informels se règlent au cantonnement ou à la *Beer Tent* !

Nimègue, c'est aussi contribuer au devoir de Mémoire lors des cérémonies militaires dont Grosbeek, le cimetière canadien et britannique et au musée. Un rassemblement pour se souvenir des noms des morts pour la libération des Pays-Bas, ou au cimetière allemand d'Ysselstein, ou bien encore lors de la cérémonie des vétérans au pont du Souvenir.

Nous avons également eu une pensée pour nos camarades tombés en OPEX ou



© DR

Les stands de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et de l'Économat des Armées. Ces hommes et femmes dévoués apportent un soutien exceptionnel aux marcheurs de la délégation française.

pour ceux morts récemment dans l'exercice de leur devoir. Une cagnotte a été ouverte au profit du caporal-chef Dorian Damelincourt (BSPP) mort au feu au mois de juin. Il devait défilé le 14 juillet sur les Champs-Élysées.

Enfin, Nimègue pour notre délégation, c'est assurer la représentation française lors du défilé dominical d'ouverture des *4Daagse*, ou lors de la cérémonie du lever des couleurs au camp du Heumensoord. Ou bien encore à l'occasion des échanges avec les visiteurs de haut rang, au camp, dont des officiers généraux, néerlandais, suisse, ou des pays nordiques.

BRAVO AUX STAFFS, CAMP ET RAVITAILLEURS

La BSPP (véhicules et personnels hors norme) et l'Économat des Armées (soutien matériel, boissons et compléments alimentaires) ont encore procuré un soutien exceptionnel, complété par quelques unités ou quelques amis de l'épreuve en nous en fournissant des petites mains supplémentaires, toujours très précieuses sur place : au total, douze pax seulement aux staffs pour 22 équipes et 300 marcheurs.

De plus, les blessés ont tenu à soutenir leurs camarades et faute de pouvoir continuer à marcher avec eux, la majeure partie est venue proposer son aide dans les points de ravitaillement. Le service jusqu'au bout ! Nous n'oublions pas les officiers d'active, amoureux de l'épreuve très impliqués à nos côtés pour un plan transport optimal, au profit du collectif, de la rationalisation des moyens routiers, pour une maîtrise du risque routier optimal. ■



^[1] Service infrastructure de la Défense (SID), Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI), Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT), Service de santé des armées (SSA), Service du commissariat des armées (SCA), Groupements de soutien de base de Défense (GSBdD), Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), Commandement des forces aériennes (CFA).

RENCONTRE AVEC LE LIEUTENANT-COLONEL (R) LINCOLN TRAVENS

Dans l'organisation de Nimègue, vous occupez le poste d'adjoint du responsable des activités « marches » de l'UNOR et responsable de l'organisation de Nimègue par délégation de l'EMA. En quoi consiste votre rôle en amont de l'événement ?

Au cours de l'année de préparation, c'est surtout le lieutenant-colonel (R) Darney qui se démène pour obtenir une participation représentative des armées, directions et services, négocier un soutien avec l'autorité ou les unités retenues, et assurer le bon règlement des frais d'inscription des équipes. Le comptable de l'UNOR, adepte de Chorus est une pièce maîtresse.

Je les aide en partie par la correspondance avec l'organisation néerlandaise civile et militaire et je participe à la vidéoconférence de décembre avec la Fondation 4Daagse, les autorités militaires néerlandaises et l'ensemble des officiers de liaison. C'est à ce moment que nous formalisons l'expression de besoin en « tickets de marche ».

Quel est votre rôle sur place, à Nimègue ?

Sur place, je prends essentiellement le rôle d'officier de liaison (LNO) et de chef de camp. Le LNO est l'interface entre la délégation et l'organisation néerlandaise. Il identifie chaque participant de la délégation et assure la transmission des consignes aux équipes. Il siège à la réunion quotidienne des LNO avec l'organisation militaire du camp.

Avant que ne débute l'épreuve, il y a tout un travail de mise en place et d'accueil. Nous travaillons conjointement avec le LCL (R) Darney à la récupération des éléments sur place et à l'organisation du camp France (dernier pointage des listes néerlandaises, organisation des chambrées, du bureau, activités proposées, timing des cérémonies, gestion des invitations, etc.). Avant l'arrivée du Staff ravitailleurs, je prends les éléments puis je suis le contact des équipes de ravitaillement. Le point d'avitaillement se trouve au camp. Depuis deux ans, la BSPP nous apporte un soutien remarquable et leur équipe est très rapidement autonome. Un pointsit est effectué tous les jours avec le LCL (R) Darney, lorsqu'il rentre de marche, et que les ravitailleurs profitent des commodités du camp. Avec ses seize participations, il connaît bien le parcours et les lieux proposés. Puis à l'arrivée de tous les participants, le LNO règle les détails d'accueil des participants, marcheurs et encadrement. Il facilite la participation de la délégation aux diverses cérémonies. Pendant l'épreuve, le LNO est d'abord responsable de la bonne mise en place de l'ensemble des équipes au départ (le *line-up*). Il transmet les consignes des Néerlandais et les remarques du leader des marcheurs, pour le lendemain, lors du briefing aux chefs d'équipe, le soir.

Cette année, nous avons eu le renfort de volontaires qui nous ont aidés dans la tenue de la boutique et les permanences en journée.

Enfin, faute de personnel, je prends aussi les casquettes d'officier protocole et d'officier des relations publiques. Enfin, je suis aussi le comptable de la boutique UNOR. Avec le LCL (R) Darney, les soirées sont longues, les nuits très courtes et il faut un minimum de sommeil au leader pour marcher le lendemain.

Côté Staff direction, nous regrettons de ne pouvoir remplir certains rôles ou missions qu'à minima. C'est assez frustrant alors qu'il y a tant à faire, en mieux.

Que retenir-vous en particulier dans cette expérience ?

C'est une expérience particulièrement enrichissante du point de vue humain, qui ressemble un peu à une Opex OTAN, où on côtoie de multiples nations et cultures, en bonne entente. On est content de venir et, la fatigue aidant, content de rentrer aussi. La semaine passe très vite.

Quelles seraient pour nous, les actions à mener ou les moyens qui pourraient faciliter la mission ?

D'une part, il faudrait évidemment avoir un officier protocole pour gérer les cérémonies, un officier relations publiques qui participerait aux actions de presse des Néerlandais et fournirait une communication valorisante qu'il faudrait éventuellement coordonner à l'avance avec l'EMA ou la DCoD. Il nous manque parfois des photos, reportages, impressions au moment des comptes-rendus.

Nous avons eu une fois la musique du 1^{er} TIR. Nous serions honorés de pouvoir accueillir une musique française qui saurait adapter le rythme au passage d'une équipe de la Légion étrangère !

L'EMO santé avait également missionné une équipe médicale, avant la période COVID. Cette équipe de soutien médical participerait aux côtés des autres nations aux soins des marcheurs. Enfin, nous ne disposons pas non plus de moyens pérennes et suffisants pour armer toutes les zones de ravitaillement. Nous sommes toujours agréablement surpris par la prestation de qualité des ravitailleurs malgré des moyens restreints. Grâce à la BSPP et à l'EDA, ça s'est nettement amélioré mais il nous manque maintenant des bras, surtout.

À l'issue de cette nouvelle participation au service des autres et de l'intérêt général, êtes-vous prêt à « replonger » pour une autre édition ?

Évidemment oui ! Mais je dois dire que j'aimerais bien aussi quitter le camp du Heumensoord et accomplir cette marche afin de goûter davantage à l'ambiance des Vierdaagse, quitte à souffrir un peu !



RÉSERVE RÉNOVÉE

UNE RÉSERVE EN DEVENIR

Au lendemain de l'adoption de la LPM 2024-2030, la réserve opérationnelle entame sa mutation. D'ici à 2035, elle doit devenir une force au sein des forces.

Doubler les effectifs de la réserve opérationnelle militaire pour atteindre l'objectif d'un réserviste pour deux militaires d'active, tel est l'engagement pris par le ministre des Armées.

L'objectif est très ambitieux et le temps de concrétisation très court considérant l'état des lieux ! Les derniers chiffres officiels (2022) de la réserve sont en effet là pour nous rappeler que les objectifs précédents ont rarement été honorés. Les efforts humains, et surtout financiers, ne devront donc pas être ménagés pour caresser l'espoir d'atteindre l'objectif fixé par le président de la République. Cela étant, un schéma à moyenne échéance, tant dans la marine que dans l'armée de terre notamment, est d'ores-et-déjà imaginé. Dans l'hypothèse d'un conflit de haute intensité, cela pourrait déboucher sur des emplois de réservistes bien plus « au contact », et un dispositif prenant en compte les spécificités territoriales de notre pays.

Pour gonfler les effectifs et surtout éviter le *turn-over* récurrent actuel, il faudra aussi impérativement mettre en action une nouvelle communication « grand format ». L'invitation de deux formations de réservistes opérationnels à défiler le 14 Juillet dernier est sans aucun doute l'une des premières pierres pour gagner ce nouveau défi. ■

Sources : Sénat, Assemblée nationale, CDEC, MINARM, SGA, legifrance.gouv.fr, vie-publique.fr.



RÉSERVE RÉNOVÉE

LA RÉSERVE EN 2022 ET EN CHIFFRES

Le Rapport social unique (RSU), publié en juillet par le SGA, propose une approche statistique, révélant l'essentiel des chiffres RH pour le personnel militaire et civil, y compris pour les réservistes.

Avant de s'attarder aux données statistiques de la réserve militaire, rappelons tout d'abord quelques chiffres généraux mis en relief par le Secrétariat général pour l'administration (SGA) et qui concernent le personnel du ministère des Armées.

En 2022, le MINARM affichait un effectif de 204 144 ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé) chez les militaires et 61 908 ETPT chez les civils, ainsi répartis :

■ 65 513 militaires de carrière (32% de la population militaire), dont 71% chez les officiers et 45% chez les sous-officiers. L'âge moyen est de 42,1 ans et le taux de féminisation de 17,1%.

■ 138 631 militaires sous contrat (68% de la population militaire), dont 29% chez les officiers, 55% chez les sous-officiers et 100% chez les militaires du rang et les volontaires. L'âge moyen est de 28,1 ans et le taux de féminisation de 16,6%.

■ 37 736 civils titulaires (âge moyen : 48,9 ans, taux de féminisation : 47,9%), 12 498

Répartition des jours d'activité d'ESR, par gestionnaire (source : SGGN et EMA).

	Jours réalisés	Moyenne (jours/réserviste)
Terre	828 913	36,7
Marine	183 698	39,1
Air et Espace	191 975	37,8
SSA	91 814	22,2
SEO	6 500	33,9
DGA*	1 936	24,8
SCA**	14 851	36,9
SID	1 046	43,6
Sous-total	1 320 733	35,5
Gendarmerie***	738 100	23,4
Total	2 058 833	30,0

Source : SGGN et EMA

* Dont gendarmes de l'armement

** Aumôniers et commissaires

*** Y compris gendarmes hors plafond ministériel d'emplois autorisés (PMEA)

non titulaires (âge moyen : 40,8 ans, taux de féminisation : 35,8%) et 11 674 ouvriers de l'État (âge moyen : 49,3 ans, taux de féminisation : 13,2%).

68 664 VOLONTAIRES DANS LA RO1

En 2022, la réserve militaire opérationnelle (RO1 + RO2) comptait un effectif de 158 875 réservistes opérationnels, ainsi répartis :

■ RO1 (réserve opérationnelle de 1^{er} niveau, hors police) : 68 664 réservistes sous ESR dont 37 182 dans les armées et formations rattachées^[1], et 31 482 dans la gendarmerie nationale^[2]. Ces réservistes réalisent en moyenne 30 jours d'activité par an, 48,8% sont des sous-officiers et 22,3% sont des femmes.

■ RO2 (réserve opérationnelle de 2^e niveau, dite « de disponibilité ») : 90 211 réservistes dont 61 181 dans les armées et formations rattachées et 29 030 dans la gendarmerie nationale. Ce vivier est constitué à 51,9% de militaires du rang, et à 18,2% de femmes.

22 570 RÉSERVISTES DANS L'ARMÉE DE TERRE

L'armée de terre représente l'effectif le plus important au sein de la RO1 avec

^[1] Terre, Marine, Air et Espace, DGA, SCA, SSA, SEO, SID. ^[2] La gendarmerie nationale est considérée dans son ensemble et non au travers de la seule part des gendarmes sous PMEA (plafond ministériel d'emplois autorisés) du ministère des Armées.

« En décembre 2022, le nombre total de conventions actives signées par le SGGN étaient de 930, soit une augmentation de 33% par rapport à 2021. »

[Rapport social unique 2022]

Répartition des réservistes militaires sous ESR, par catégorie, par gestionnaire et par sexe (source : SGGN et EMA).

	Officiers	Sous-officiers	MdR	Total
Terre	4 677	6 470	11 423	22 570
Femmes	442	951	2 807	4 200
Hommes	4 235	5 519	8 616	18 370
Marine nationale	1 573	2 509	620	4 702
Femmes	281	325	295	901
Hommes	1 292	2 184	325	3 801
Air et Espace	1 361	2 180	1 544	5 085
Femmes	153	441	588	1 182
Hommes	1 208	1 739	956	3 903
Gendarmerie*	1 937	20 093	9 452	31 482
Femmes	161	3 375	3 392	6 928
Hommes	1 776	16 718	6 060	24 554
SSA	1 913	2 207	8	4 128
Femmes	636	1 356	4	1 996
Hommes	1 277	851	4	2 132
SEO	48	72	72	192
Femmes	2	5	14	21
Hommes	46	67	58	171
DGA**	78	0	0	78
Femmes	12	0	0	12
Hommes	66	0	0	66
SCA***	403	0	0	403
Femmes	91	0	0	91
Hommes	312	0	0	312
SID	24	0	0	24
Femmes	2	0	0	2
Hommes	22	0	0	22
Sous-total MINARM	10 077	13 438	13 667	37 182
Femmes	1 619	3 078	3 708	8 405
Hommes	8 458	10 360	9 952	28 777
Total	12 014	33 531	23 119	68 664
Femmes	1 780	6 453	7 100	15 333
Hommes	10 234	27 078	16 019	53 331

Source : SGGN et EMA

* Y compris gendarmes hors plafond ministériel d'emplois autorisés (PMEA)

** Dont gendarmes de l'armement

*** Aumôniers et commissaires

22 570 volontaires (dont 4 200 femmes) : 4 677 officiers, 6 470 sous-officiers et 11 423 militaires du rang.

Vient ensuite l'armée de l'air et de l'espace avec un effectif global de 5 085 volontaires (dont 1 182 femmes) : 1 361

officiers, 2 180 sous-officiers et 1 544 aviateurs.

La marine arrive en troisième position avec 4 702 volontaires (dont 901 femmes) : 1 573 officiers, 2 509 officiers marins et 620 hommes d'équipage.

Ce podium des effectifs de la RO1 du ministère des Armées est complété par le Service de santé des armées (SSA) avec 4 702 volontaires (dont 1 196 femmes) : 1 913 officiers, 2 207 sous-officiers et seulement 8 militaires du rang.

À ces gros volumes de volontaires sous ESR, il faut ajouter les effectifs plus modestes suivants : 403 réservistes (commissaires et aumôniers, tous officiers) au Service du commissariat des armées (SCA), 192 au Service de l'énergie opérationnelle (SEO), 78 à la Direction générale de l'armement (DGA), et 24 au Service d'infrastructure de la Défense (SID).

Enfin, pour ce qui concerne la gendarmerie nationale, on dénombrait en 2022 un effectif de 31 482 volontaires (dont 6 928 femmes) : 1 937 officiers, 20 093 sous-officiers et 9 452 militaires du rang.

PLUS DE 53% ISSUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les volontaires de la RO1 proviennent à 53,1% de la société civile. Les anciens militaires d'active (n'appartenant pas à la RO2) représentent 39,6% des effectifs. Enfin, 7,3% des effectifs de la RO1 sont d'anciens appelés du contingent.

À noter qu'aucun réserviste issu des anciens volontaires du service nationale n'a été recensé en 2022.

DES DÉPENSES POUR DES MISSIONS

Les dépenses de rémunération des réservistes du ministère des Armées, pour l'année 2022, se sont élevées à un total de 171,4 millions d'euros dont 103,2 M € pour l'armée de terre, 24,6 M € pour l'armée de l'air et de l'espace, 24 M € pour la marine nationale, 15,6 M € pour le Service de santé des armées et 2,4 M € pour le Service du commissariat des armées.

Les dépenses du Titre 2^[3] ont permis la

[3] Titre 2 : les dépenses de personnel (salaire).

Répartition des ressortissants de la RO2, les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité de cinq ans après avoir quitté le service actif, par catégorie, par gestionnaire et par sexe (source : SGGN et EMA).

	Offi- ciers	Sous- officiers	MdR	Total
Terre	2 174	9 390	25 437	37 001
Femmes	266	964	2 890	4 120
Hommes	1 908	8 426	22 547	32 881
Marine nationale	978	6 082	2 947	10 007
Femmes	185	735	520	1 440
Hommes	793	5 347	2 427	8 567
Air et Espace	1 085	6 413	3 647	11 145
Femmes	150	1 146	1 213	2 509
Hommes	935	5 267	2 434	8 636
Gendarmerie*	1 280	13 426	14 324	29 030
Femmes	103	2 038	4 926	7 067
Hommes	1 177	11 388	9 398	21 963
SSA	456	1 150	137	1 743
Femmes	186	807	72	1 065
Hommes	270	343	65	678
SEO	35	106	307	448
Femmes	5	13	25	43
Hommes	30	93	282	405
DGA**	359	0	0	359
Femmes	31	0	0	31
Hommes	328	0	0	328
SCA***	405	1	0	406
Femmes	126	0	0	126
Hommes	279	1	0	280
SID	72	0	0	72
Femmes	10	0	0	10
Hommes	62	0	0	62
Sous-total MINARM	5 564	23 146	32 475	61 181
Femmes	959	3 665	4 720	9 344
Hommes	4 605	19 477	27 755	51 837
Total	6 844	36 568	46 799	90 211
Femmes	1 062	5 703	9 646	16 411
Hommes	5 782	30 865	37 153	73 800

Source : SGGN et EMA

* Y compris gendarmes hors plafond ministériel d'emplois autorisés (PMEA)

** Anciens aumôniers et commissaires

LES JOURNÉES NATIONALES DES RÉSERVISTES

Chaque année pendant un mois (octobre-novembre), les Journées nationales des réservistes (JNR) rassemblent les réservistes ressortissants de la Garde nationale, autour d'une thématique. Ces journées donnent lieu à l'organisation d'événements en France métropolitaine et ultra-marine.

L'édition 2022 qui avait pour thème « Réservistes au cœur des territoires », a vu la mise en avant de 530 événements organisés par les armées, par la gendarmerie nationale, par la police nationale et par un tissu associatif dévoué et engagé à l'image des actions mises en place par l'UNOR et ses représentants partout en France.

Un peu plus de 104 000 personnes, selon le MINARM, ont participé aux différents événements faisant des JNR 2022 « *un succès populaire en termes d'affluence et de participation* ».

LE NON À 97% !

En complément à cet enthousiasme affiché, on lira ci-après avec intérêt le résultat du sondage effectué au mois d'août 2023 sur le site Internet de l'UNOR* à propos des JNR. La question posée était : « *Le format actuel des JNR étiré sur un mois vous semble-t-il suffisamment attractif pour sensibiliser la population et attirer les volontaires ?* » Deux réponses étaient possibles : « *Oui, c'est très efficace en l'état* » ou bien « *Non, il faudrait revoir la manière de promouvoir la réserve opérationnelle.* » Le résultat est sans appel. Le NON l'emporte à 97% ! Seulement trois internautes ont indiqué être satisfaits du format actuel ! On ne peut faire plus explicite.

Ce n'est pas la première fois que ce sentiment est exprimé dans les colonnes d'*Armée & Défense* d'une part, au cœur de monde associatif et au sein des réservistes opérationnels d'autres part.

Peut-on sérieusement se satisfaire de saupoudrez des dizaines de kakémonos, quelques stands, rallyes, démonstrations, conférences et portes-ouvertes par-ci par-là sur tout le territoire, le tout sur plusieurs semaines, sans lien, pour faire rêver les jeunes et exalter leur envie de contracter un ESR. Seuls les cibles déjà acquises – ou en voie de l'être – répondent assurément à cet appel.

Et quel sentiment peut-on avoir lorsque ce mois de rencontres avec la société civile se clôture par un dépôt de gerbe sous l'Arc de Triomphe sans la présence des ministres de tutelle qui se font régulièrement porter pâle ! Voilà un sujet sur lequel s'attarder lorsque le MINARM, au travers de son *Rapport social unique 2022*, affirme que « *les JNR permettent aux réservistes de recevoir un hommage appuyé et une reconnaissance officielle de leurs engagements* » !

Après la longue première phase de son programme de montée en puissance qui consistait à engranger des conventions avec les grands groupes industriels, la Garde nationale a indiqué, selon le SGGN, aborder une deuxième phase, celle de la communication. Enfin ! Se faire connaître et faire connaître la réserve opérationnelle pour recruter plus massivement est en fait une priorité, initiale.

À n'en pas douter, les personnes qui ont participé au sondage du mois d'août ont hâte de découvrir – et sans aucun doute de contribuer – à une meilleure communication au profit de la réserve et des réservistes.

* unor-reserves.fr

mise en œuvre de différents types d'activités parmi lesquelles le renfort temporaire en unités, états-majors et GSBdD (23,4% des activités sous ESR en 2022), la contri-

bution aux opérations intérieures du type *Sentinelles* (21,4%) ou bien encore des activités sur le territoire national, sans autre précision de la part du ministère (34%).

Répartition des réservistes citoyens de défense et de sécurité (RCDS), par catégorie, par gestionnaire et par sexe (source : SGGN et EMA).

	Officiers	Sous-officiers	MdR	Total
Terre	2 094	199	9	2 302
Femmes	432	27	3	462
Hommes	1 662	172	6	1 840
Marine nationale	471	6	0	477
Femmes	67	0	0	67
Hommes	404	6	0	410
Air et Espace	1 135	65	3	1203
Femmes	272	16	3	291
Hommes	863	49	0	912
Gendarmerie*	1 948	8	0	1 956
Femmes	361	1	0	362
Hommes	1 587	7	0	1 594
SSA	38	2	0	40
Femmes	3	0	0	3
Hommes	35	2	0	37
SEO	2	0	0	2
Femmes	2	0	0	2
Hommes	0	0	0	0
DGA**	108	0	0	108
Femmes	10	0	0	10
Hommes	98	0	0	98
SCA***	4	0	0	4
Femmes	0	0	0	0
Hommes	4	0	0	4
SID	1	0	0	1
Femmes	0	0	0	0
Hommes	1	0	0	1
Sous-total MINARM	3 853	272	12	4 137
Femmes	786	43	6	835
Hommes	3 067	229	6	3 302
Total	5 801	280	12	6 093
Femmes	1 147	44	6	1 197
Hommes	4 654	236	6	4 896

Source : SGGN et EMA * Y compris gendarmes hors plafond ministériel d'emplois autorisés (PMEA)

À signaler que 13,6% du Titre 2 ont été consacrée à la solde lors des activités de formation.
En moyenne, les réservistes sous ESR (dans les armées) ont effectué 35,5 jours d'activité par an en 2022. C'est le SID qui affiche la moyenne annuelle la plus éle-

vée avec 43,6 jours d'activité. Vient ensuite la marine nationale (39,1 jours/an), l'armée de l'air et de l'espace avec une moyenne de 37,8 jours d'activité par an, le SCA (36,9 jours/an), l'armée de terre (36,7 jours/an), le SEO (33,9 jours/an), la DGA (24,8 jours/an) et le SSA (22,2 jours/an).

« Une prime de fidélité annuelle s'adresse à tous les réservistes, sous condition d'activité, quel que soit leur âge, lors du premier renouvellement de leur ESR. »

[Rapport social unique 2022]

LA RÉSERVE CITOYENNE

L'effectif 2022 de la réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS) s'élevait à 6 093 dont 4 137 des armées et formations rattachées et 1 956 réservistes de la gendarmerie nationale.
Ils étaient 95,2% à avoir reçu un grade honorifique d'officier. Enfin, 19,6% des RCDS sont des femmes.
Autrefois simplement appelée « réserve citoyenne » (RC), l'expression « réserve citoyenne de défense et de sécurité » a été consacrée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. La RCDS est la première des réserves thématiques composant la réserve civique.
Les volontaires de RCDS sont agréés par une autorité militaire (DMD, unité, GSBdD, gouverneur militaire...) en raison de leurs compétences, de leur expérience et de leur intérêt pour les questions de défense et de sécurité nationale, agissent en qualité de collaborateurs bénévoles du service public. Ils se voient attribuer un grade à titre honorifique qui ne leur permet pas d'exercer un commandement, ni de porter l'uniforme. Le port de l'uniforme par les RCDS a en effet été interdit dans les armées, directions et services par la note n° D-21-6029/ARM/EMA/CEMA/NP du 29 octobre 2021.
À noter qu'en fonction des besoins des forces armées et des formations rattachées, l'autorité militaire peut faire appel aux volontaires de la RCDS pour les affecter, avec leur accord, dans la réserve opérationnelle. Les intéressés souscrivent alors un ESR.

À noter que la gendarmerie nationale affiche une moyenne de 23,4 jours d'activité par an. ■

© SGA/DRH-MD

RÉSERVE RÉNOVÉE

ANCRÉ DANS LA LOI

Après plusieurs semaines de procédure législative, la LPM 2024-2030 a été promulguée, puis publiée au JO le 2 août. La réserve opérationnelle constitue l'un des points forts de cette loi avec notamment le renforcement de ses effectifs.

Comme nous l'évoquions dans notre précédent numéro qui présentait en détail les évolutions envisagées pour la réserve opérationnelle des armées, le projet de loi relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense, a été adopté après les travaux parlementaires dont ceux de la Commission mixte paritaire, et la saisine du Conseil constitutionnel.

Passant du statut de projet à celui de Loi (n° 2023-703) promulguée le 1^{er} août 2023 par le président de la République, elle a été publiée au JO dès le lendemain.

Pour les sept années couvertes par la LPM 2024-2030, une enveloppe budgétaire de 413,3 Mds € sera consacré aux armées (400 Mds € de crédits et 13,3 Mds € de ressources extra-budgétaires).

Cela représente une augmentation de 118 Mds € par rapport à la LPM 2019-2025 (+ 40 %), et portera le budget de la Défense à 2% du produit intérieur brut (PIB) entre 2025 et 2027.

En 2030, le budget des armées devrait atteindre plus de 68 Mds € (ressources ex-

tra-budgétaires comprises). Cette manne financière sera notamment destinée à la modernisation de la dissuasion nucléaire, au renforcement du renseignement militaire, aux investissements dans les défenses cyber, sol-air, spatiale et maritime, ainsi qu'à l'augmentation des effectifs en personnel.

LES EFFECTIFS DU MINARM

L'article 7 de la Loi décrit l'augmentation nette des effectifs du ministère des Armées qui s'effectuera selon le calendrier suivant :

	En équivalents temps plein						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cible d'augmentation nette des effectifs	700	700	800	900	1 000	1 000	1 200

« Cette évolution porte sur les emplois financés par les crédits de personnel du ministère de la Défense [sic !], à l'exclusion des apprentis civils et militaires, des volontaires du Service militaire volontaire et des volontaires du Service national universel. »

Les effectifs du ministère des Armées



devraient donc s'élever à 271 800 équivalents temps plein en 2027 et atteindre 275 000 équivalents temps plein en 2030.

La Loi souligne néanmoins que « cette évolution ne tient pas compte d'une généralisation éventuelle du Service national universel qui interviendrait pendant

« Les grilles indiciaires des militaires du rang seront révisées avant la fin de l'année 2023, [celles] des sous-officiers et des militaires assimilés avant la fin de l'année 2024, [celles] des officiers avant la fin de l'année 2025. »

[source : Loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023]



la période de programmation. » Par ailleurs souligne encore la Loi, « à ces effectifs s'ajouteront, le cas échéant, les augmentations d'effectifs du ministère de la Défense nécessitées par une généralisation du Service national universel. À ces effectifs s'ajouteront les augmentations d'effectifs du Service industriel de l'aéronautique. »

RÉVISION DES GRILLES INDICIAIRES

L'article 7 de la Loi précise également qu'à ces effectifs s'ajoutera « l'augmentation des effectifs des volontaires de la réserve opérationnelle militaire, portés à 80 000 en 2030 puis à 105 000 au plus tard en 2035 pour atteindre l'objectif, y compris en Outre-mer, d'un pour deux militaires d'active. » Selon la Loi, l'augmentation nette des effectifs des volontaires de la réserve opérationnelle militaire s'effectuera selon le calendrier suivant :

En nombre de volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle du MINARM							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cibles d'augmentation nette des effectifs	3 800	3 800	4 400	5 500	6 500	7 500	8 500

LES ÉTAPES AVANT L'ADOPTION

- La procédure législative française s'organise en trois phases successives. La première étape consiste à la préparation du projet de loi par le Gouvernement. S'ensuit l'étape parlementaire d'analyse, de discussion et de vote du projet ou de la proposition de loi. Enfin intervient la dernière étape, post-parlementaire, qui doit déboucher, normalement, sur la promulgation de la loi.
- 4 avril : dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre des Armées du projet de loi relatif à la LPM 2024-2030
 - 9 mai : premier examen du texte par la Commission de la défense nationale et des forces armées.
 - 7 juin : première lecture au Sénat.
 - 10 juillet : la Commission mixte paritaire (CMP) propose un texte sur les dispositions restant en discussion.
 - 12 juillet : adoption par l'Assemblée nationale de la version finalisée du projet de loi.
 - 13 juillet : adoption par le Sénat.
 - 13 juillet : saisine du Conseil constitutionnel.
 - 28 juillet : décision du Conseil constitutionnel n° 2023-854 DC du 28 juillet 2023 partiellement conforme.
 - 2 août : publication au JO (n° 177) de la Loi n° 2023-703 promulguée le 1^{er} août 2023.

CHANGEMENT DE NUMÉRO

Lorsqu'une loi est promulguée, les articles qui la composent font l'objet d'une renumérotation afin de prendre en compte les articles qui ont éventuellement été ajoutés ou supprimés en cours de discussion. Ainsi, les sujets dédiés à la réserve opérationnelle militaire initialement contenus dans les articles 14, 14 bis A et 14 bis du projet de Loi, sont désormais inscrits sous les numéros 29, 30 et 31 de la loi finale. Quant à l'article 6 qui présentait dans le projet l'évolution des effectifs du ministère des Armées, il porte le n° 7 dans la loi promulguée.

« L'effort de transformation de la ressource humaine du ministère entrepris en application de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense sera poursuivi, notamment

afin de renforcer la fidélisation, l'expertise et l'adaptabilité des agents civils et militaires du ministère », précise la Loi. Par ailleurs poursuit le texte, « les grilles indiciaires des militaires du rang seront révisées avant la fin de l'année 2023. Les grilles indiciaires des sous-officiers et des militaires assimilés seront révisées avant la fin de l'année 2024. Les grilles indiciaires des officiers seront révisées avant la fin de l'année 2025. »

À noter que cette révision ne s'adresse pas uniquement aux réservistes mais

« La programmation militaire n'inclut pas les moyens dédiés au soutien militaire à l'Ukraine qui sont financés par des lois de finances, pas plus que le financement du Service national universel (SNU) qui dispose de moyens «ad hoc». »

[vie-publique.fr]

s'inscrit dans une décision ministérielle de réévaluer la solde des militaires.

ÉVALUATION EN 2026, ACTUALISATION EN 2027

L'article 8 de la Loi indique enfin que « la présente programmation fera l'objet d'une actualisation par la loi avant la fin de l'année 2027. » Cette actualisation devra également permettre de « consolider la trajectoire financière et l'évolution des effectifs en fonction des besoins mis à jour au regard de l'inflation, du contexte stratégique du moment et des avancées technologiques constatées. »

Pour mémoire, rappelons aussi que des échéances électorales importantes (présidentielles et législatives) se tiendront un peu avant l'été 2027. Le Gouvernement ayant pour obligation de présenter chaque année (avant le 30 avril) « un rapport de bilan de l'exécution de la programmation militaire au cours de l'année passée », et de transmettre (avant le 30 juin) « un rapport sur les enjeux et les principales évolutions de cette programmation », l'année 2027 verra donc

ÉCHANGES AU SUJET DE LA RÉSERVE À LA CMP

Extrait des comptes rendus des commissions mixtes paritaires (CMP) du 10 juillet 2023 concernant l'Article 6 :

- **Christian Cambon** (rapporteur pour le Sénat) : L'Assemblée nationale a accepté d'exclure le SNU, le Service national universel, de la trajectoire des effectifs. Le Sénat, de son côté, a accepté de préciser que, lorsqu'ils ne sont pas consommés, les crédits dédiés aux personnels peuvent être utilisés pour fidéliser les militaires.
- **Jean-Michel Jacques** (rapporteur pour l'Assemblée nationale) : Cela assurera une plus grande transparence.
- **Bastien Lachaud** (député) : Le ministre nous avait dit qu'il voulait éviter que le tableau de répartition soit contraignant et que le ministère adapterait la répartition des cibles au sein des directions et des offices en fonction du marché du travail. Or la formulation proposée est toute autre : elle permet de modifier les primes et les salaires, à titre de fidélisation, au détriment du recrutement. Pourquoi aboutir à cette rédaction qui s'éloigne de la volonté du Gouvernement et que le Sénat avait refusée ?
- **Aurélien Saintoul** (député) : Les cibles d'augmentation nette des effectifs, s'agissant de l'engagement à servir dans la réserve, ont peu ou prou doublé par rapport à la rédaction du Sénat : on passe de 4 000 à 8 500 personnes en 2030. Qu'est-ce qui a permis au Sénat de considérer que l'objectif fixé par le Gouvernement était tenable ?
- **Christian Cambon** : Si les crédits destinés à la rémunération des personnels n'étaient pas utilisés en totalité, autant les affecter à la fidélisation des militaires plutôt que de les perdre. Seule la moitié des postes offerts sont pourvus chaque année.
- **Jean-Michel Jacques** : C'est une décision pragmatique qui améliorera la fidélisation. En matière de ressources humaines il faut adapter nos pratiques aux flux existants.
- **Bastien Lachaud**, député : Les rapporteurs considèrent que nous n'allons pas atteindre les objectifs de recrutement et que cette sous-réalisation permettra de fidéliser les personnels en place. D'un autre côté, si on atteignait ces objectifs, on n'aurait pas de crédits pour fidéliser nos soldats.
- **Christian Cambon** : Je conteste votre vision des choses. Nous faisons preuve de pragmatisme. La possibilité offerte n'ira pas à l'encontre de la trajectoire des effectifs, dont personne ne peut connaître l'évolution.
- **Rachid Temal** (sénateur) : En effet, le texte se contente d'évoquer une hypothèse. Nous souhaitons que l'ensemble des postes soient pourvus mais, si ce n'était pas le cas, les crédits restants pourraient être utilisés pour la fidélisation.
- **Jean-Louis Thiériot** (député) : C'est faire preuve de sagesse que d'envisager différentes hypothèses et de se préparer à l'éventualité d'un fonctionnement en mode dégradé.

en fonction des résultats sortis des urnes, insufflé, soit une remise en question de soit se poursuivre l'élan actuellement cette nouvelle LPM. ■

« Si les crédits destinés à la rémunération des personnels n'étaient pas utilisés en totalité, autant les affecter à la fidélisation des militaires plutôt que de les perdre. Seule la moitié des postes offerts sont pourvus chaque année. »

[Christian Cambon – Rapporteur pour le Sénat]

RÉSERVE RÉNOVÉE

DES RÉSERVISTES BIENTÔT AU CONTACT ?

Le vote par le parlement de la LPM 2024-2030 permet d'entériner certains projets évoqués par les chefs d'État-major et impliquant la réserve opérationnelle des trois armées.

À l'occasion de ses auditions sur le projet de loi de programmation militaire pour les années 2024-2030, tant à l'Assemblée nationale (en avril) qu'au Sénat (en mai), l'amiral Pierre Vandier, chef d'état-major de la marine^[1], a rappelé que « l'objectif pour la marine est la territorialisation des unités de réservistes opérationnels ».

Le CEMM a indiqué vouloir « d'une part, renforcer la cohésion nationale en améliorant le contact de l'armée avec la population et, d'autre part, combler les angles morts de nos préfectures maritimes dans la surveillance du littoral. »

Cet engagement a-t-il précisé, se décline au travers d'une « structuration en trois axes : l'appui aux marins d'active, la création de flottilles côtières pour renforcer l'action littorale de la Marine et le développement de compétences spécifiques dont la Marine ne dispose pas ou pas assez. »



L'amiral Pierre Vandier, chef d'État-major de la marine nationale (jusqu'au 31 août 2023).

DURCIR LA DÉFENSE MARITIME DU TERRITOIRE

À propos des flottilles côtières, le CEMM a indiqué que leur création s'opère « dans

l'idée de durcir la défense maritime du territoire. » Il a ajouté qu'il y en aura « une par façade en métropole » et que des antennes sont envisagées dans les départe-

^[1] Remplacé au 1^{er} septembre 2023 par l'amiral Nicolas Vaujour qui était jusqu'à présent chef d'état-major « opérations » de l'EMA. L'amiral Vandier a, quant à lui, pris les fonctions de major général des armées (MGA).

ments et régions d'outre-mer (Drom) et dans les collectivités d'outre-mer (Com). Ces flottilles auront « des interactions avec les collectivités du littoral », a précisé le CEMM.

Pour l'amiral Vandier, « l'objectif est de constituer des moyens de surveillance nautique qui seront armés par des réservistes, à la fois anciens et jeunes ».

Ces réservistes opérationnels « navigueront sur des embarcations à coque semi-rigide et patrouilleront en lien avec les sémaphores dans des missions d'assistance publique et de renseignement ».

mi-rigide, d'un véhicule permettant de la remorquer et d'un drone. » Enfin, une troisième flottille, en Manche-Mer du Nord, est prévue à l'été 2026.

« Les coûts en équipement, matériel, véhicules et embarcations, a précisé le CEMM, sont de l'ordre de 50 millions d'euros sur l'ensemble de la LPM.

En matière d'infrastructures, nous étudions les solutions les plus légères possible. Nous souhaitons utiliser l'existant, notamment le foncier de nos sémaphores, et solliciter les mairies pour trouver des terrains », a-t-il encore indiqué.

gens qui ont de l'expérience et en incorporant des jeunes. Les DMD seront bien évidemment associés à cette ambition. »

LES DÉFIS DE L'ARMÉE DE TERRE

L'audition du général d'armée Pierre Schill, chef d'État-major de l'armée de terre, à l'Assemblée nationale (avril 2023), permet quant à elle de mieux comprendre l'évolution du format de la réserve opérationnelle Terre, laquelle « au cours de ces dernières décennies, n'a pas

Flottilles côtières : « L'objectif est de constituer des moyens de surveillance nautique qui seront armés par des réservistes, à la fois anciens et jeunes ».

[Amiral Pierre Vandier - Assemblée nationale, avril 2023]

PREMIÈRE FLOTTILLE À L'ÉTÉ 2024

L'amiral Vandier a précisé face aux sénateurs que « la première flottille côtière sera déployée en Atlantique à l'été 2024 ». Une deuxième flottille côtière, cette fois en Méditerranée, et deux escouades outre-mer, devraient être créées à l'été 2025. Pour mémoire, une escouade est « constituée d'une embarcation se-

EXPÉRIENCE ET JEUNESSE

Les flottilles côtières « suivent un développement innovant », a affirmé l'amiral Vandier. « L'idée générique est d'incorporer nos réservistes, de prendre des jeunes ayant envie de naviguer et d'aller dans les territoires. L'architecture retenue consiste à essaimer dans de petites escouades, sur le littoral. Ces structures vont doucement se monter, à partir de

suffisamment bénéficié des effets de la modernisation » reconnaît le CEMAT.

Les effectifs de la réserve seront doublés, a affirmé le général « et apporteront un complément de masse. La réserve connaîtra une évolution profonde en appui de la force opérationnelle terrestre ou de la protection des territoires. »

L'armée de terre devrait, selon le CEMAT, compter « 24 000 réservistes supplémentaires répartis entre compléments individuels et unités de réserve représentant plus de 70 compagnies. »

Par ailleurs, le général Schill a confirmé continuer « à travailler à une offre d'engagement de jeunes volontaires sous les armes pour trois à six mois. » Il s'agit d'un « projet de volontaires du territoire national [qui] prévoit, à ce stade, de déployer au cours de la LPM deux bataillons et quatre compagnies outre-mer. »

DEUX CATÉGORIES DE RÉSERVES

Le nombre des réservistes opérationnel de l'armée de terre devrait donc passer de 24 000 à 50 000 d'ici à 2030-35, « mais, plus que de doubler les effectifs, a précisé le CEMAT, l'enjeu est de changer de paradigme ». Pour y parvenir, il « compte, en particulier, renforcer la distinction entre deux catégories de réserves ».



Le général d'armée Pierre Schill, chef d'État-major de l'armée de terre.

Une réserve Terre : « territorialisée et [qui] assurera des missions de protection, d'appui aux populations, de soutien aux forces de sécurité intérieure, dans un périmètre local ou régional qui reste à définir »

[GA Pierre Schill, CEMAT - Assemblée nationale, avril 2023]

■ La première « viendra en appui de la force opérationnelle terrestre. Elle sera composée de compléments individuels ou de véritables unités adossées à des régiments ». L'objectif « sera de faire le même métier que les unités de la force opérationnelle terrestre et, ce faisant, d'aider celle-ci à mieux remplir ses missions – franchissement, logistique –, ou d'apporter un complément, par exemple en assurant la protection des postes de commandement (PC). »

■ La seconde « sera conçue d'emblée comme territorialisée et assurera des missions de protection, d'appui aux populations, de soutien aux forces de sécurité intérieure, dans un périmètre local ou régional qui reste à définir ». Le CEMAT a précisé qu'elle « pourrait être composée d'une partie des régiments existants, ou bien d'unités nouvellement créées, qui seraient implantées de préférence dans des "déserts militaires" où se trouvent des jeunes susceptibles de s'engager sous les drapeaux pour trois à six mois. »

NE PLUS SE CANTONNER AU RÔLE D'APPOINT EN EFFECTIF

Pour mieux comprendre les missions promises à la réserve opérationnelle Terre qui « sans un changement de paradigme pour les penser autrement, resteront cantonnées à un rôle d'appoint en effectif », il convient de se rapprocher du Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC) et de l'article « Territorialisation des réserves renouvelées : gains de liberté d'action et de résilience »^[2].

Son auteur, le lieutenant-colonel Jérôme Pillet, y rappelle que « l'ancrage dans les territoires de réserves Terre différenciées

permet d'envisager un emploi en tant que composante de force structurée pour la défense opérationnelle du territoire (DOT) et la régénération. »

L'auteur détaille les atouts de la réorganisation des réserves Terre « au plus près des territoires [permettant d'envisager] un engagement TN en plusieurs vagues et au juste besoin, pour gagner en réactivité et en résilience tout en employant la FOT^[3] là où l'effort est nécessaire à la victoire. »

Les « anciens » de la réserve opérationnelle y verront sans aucun doute une forme de retour à la DOT créée par décret du 24 février 1962, revisitée par décret du 1^{er} mars 1973, forte de onze divisions de réserve et les quatre divisions d'infanterie « école ». Ils se souviendront aussi de la dissolution, il y a 40 ans, en 1984, des onze divisions de réserve !

UNE AVANT-GARDE NATIONALE

Pour le CDEC, il faut « penser les réserves renouvelées comme primo-intervenant militaires sur le TN », ce qui « permettrait de limiter l'engagement de la force opérationnelle terrestre (FOT) aux cas extrêmes engendrant un gain de liberté d'action dans son emploi. »

Le lieutenant-colonel Jérôme Pillet explique que « des réserves construites non plus autour des unités mais autour du lieu de résidence du réserviste » pourraient s'avérer plus efficaces en termes de réactivité « en cas d'hypothèse d'engagement majeur (HEM) » sur le territoire national. Dans cette perspective, il convient de différencier trois types de réserves Terre :

■ **Réserves métier** : « il s'agit des unités de réserve des régiments de la FOT ren-

LE CHOIX DES PMM

L'amiral Pierre Vandier, CEMM, a rappelé lors de ses auditions à Assemblée nationale et au Sénat, que le marine fait « le pari du lien de la nation avec la jeunesse » notamment « par le biais des préparations militaires marine » (PMM). Celles-ci auraient récemment accueilli 3 200 jeunes dans leurs 87 centres.

Il a également rappelé que « la croissance des effectifs prévue par la LPM et les départs naturels provoqueront un rajeunissement de la marine dans les années à venir. »

L'âge moyen devrait ainsi passer de 29 ans aujourd'hui à 28 ans dans deux ans. « Il s'agit d'un véritable défi en matière de génération de compétences et de fidélisation. »

Pour mémoire, la marine nationale compte actuellement près de 40 000 marins dont un peu moins de 5 000 réservistes. « L'objectif est à terme d'atteindre 2 000 à 3 000 réservistes » supplémentaires, a rappelé le CEMM.

des plus robustes dont l'objectif est de devenir des unités métiers. Composée en priorité d'anciens militaires d'active « locaux », il s'agit d'une réserve d'emploi SCORPION qui vise l'engagement et la régénération. »

■ **Réserve d'intervention TN** : « le commandement des écoles et de l'entraînement au combat interarmes (E2CIA) dispose de moyens nécessaires à la montée en puissance d'une potentielle organisation miroir, la 12^e division légère blindée-

^[2] « Territorialisation des réserves renouvelées : gains de liberté d'action et de résilience », par le LCL Jérôme Pillet (Le Franc-Tireur Terre #02 - La revue de l'École de Guerre - Terre, avril 2023).

^[3] Force opérationnelle terrestre (FOT).

ARMÉE DE L'AIR : « LES CHOSES TROP STRICTES ENFERMENT DANS DES CARCANS »



Le général d'armée arienne Stéphane Mille, chef d'État-major de l'armée de l'air et de l'espace.

Lors de son audition au Sénat dans le cadre du projet de loi de programmation militaire, le général d'armée aérienne Stéphane Mille, chef d'État-major de l'armée de l'air et de l'espace, a redit que la réserve est un « levier qui participe directement à la performance de l'armée de l'air et de l'espace. » Le CEMAEE considère que la réserve constituée aujourd'hui d'environ 5 500 personnels sera progressivement portée à 10 000 hommes et femmes sous l'effet de la LPM 2024-2030.

■ **Question de la sénatrice Marie-Arlette Carlotti :** *Au regard de la technicité particulière des fonctions occupées par les militaires de l'armée de l'air et de l'espace, quelle est votre position sur cette nouvelle durée de disponibilité imposée ? Estimez-vous qu'un rappel de cinq jours par an soit suffisant pour maintenir les compétences des anciens militaires ? Parallèlement, pensez-vous qu'une rédaction plus souple prévoyant un nombre total de jours sans fixer un quota annuel serait plus adaptée au maintien des compétences des anciens militaires ?*

■ **Réponse du général Stéphane Mille :** *Faut-il assouplir la période et le nombre de jours de disponibilité exigés pour les réservistes ? Certains métiers se prêtent facilement à une remise à jour en 5 jours. Pour d'autres métiers, une absence de pratique pendant six mois ou un an peut vous mettre hors-jeu, et cinq ou même dix jours ne suffiront pas à revenir au niveau que l'on avait avant de partir.*

Pour autant, quelle que soit la spécialité, les besoins de réservistes existeront pour assurer la résilience et avoir la capacité de faire face aux coups durs. La culture militaire de chaque ancien militaire peut être utilisée dans une autre spécialité. Je pense en particulier à la protection des bases aériennes, à l'organisation du service général sur la base aérienne...

Il est préférable de ne pas définir de choses trop strictes, qui enferment dans des carcans, mais de faire preuve de souplesse dès lors que l'on accorde sa confiance au chef pour faire appel à la capacité dont il a besoin pour faire tourner son armée.

« Il y aura une réserve de combat, une réserve territoriale déployée au sein des bases aériennes, ainsi qu'une réserve de compétences qui nous permettra de solliciter, pour certaines activités, des cadres dont nous ne disposons pas forcément en nombre suffisant dans les armées. »

[CAA Stéphane Mille, CEMAEE - Assemblée nationale, avril 2023]



Entraînement (12^e DLB-E), mixant actifs et RO1 locale.

La dispersion de ce pilier sur le TN permet d'envisager des engagements décentralisés en région ou centralisés au niveau national, une force de réaction rapide organisée autour de l'état-major du commandement de l'E2CIA et de ces centres d'entraînement spécialisés (CES). »

■ **Réserve territoriale :** *« il s'agit d'une réserve territoriale en charge du primo-recrutement, du commandement des réservistes territoriaux, du suivi et de l'emploi des RO1 et RO2 locales.*

Aux ordres d'un ancien militaire d'active (niveau département), dotée d'équipement d'ancienne génération et sans empreinte en infrastructure, elle serait subordonnée à un commandant régional Terre pour emploi dans des missions TN (standard opérationnel niveau 1 – SO1) comme primo-intervenant, à partir de points de regroupement. »

RO2 : CAPTER LES RESSOURCES INTERNES

Alors que l'employabilité de la RO2 est quasi absente des réflexions de la LPM 2024-2030, on notera que le CDEC pointe notamment, et à juste titre, le potentiel des réservistes soumis à l'impératif de disponibilité afin de « ne pas laisser s'évaporer la ressource d'active de l'armée de terre ».

Pour capter cette ressource interne, une série d'actions serait à entreprendre : « promouvoir cette formule de réserve en interne et en externe ; anticiper les fins de

contrat et radiation des contrôles en vue du recrutement ; fonctionner en réseau pour affecter à d'autres unités les retraités en fonction de leurs adresses de repli ; anticiper le volume en équipement ; éviter l'échenillage et communiquer à six mois sur les activités groupées ; donner un objectif opérationnel cohérent pour la montée en puissance de l'unité ; inclure au plus tôt les unités de réserve comme unités de manœuvre dans les exercices régimentaires et les évaluations. »

LE RETOUR SUR INVESTISSEMENT

La RO1 n'est bien entendu pas absente des

réflexions du CDEC. Là encore, une série de mesures est proposée pour capter une ressource en primo-recrutement. Ainsi, « toutes les actions « payantes » entreprises par l'armée de terre vis-à-vis de la jeunesse doivent être assorties d'un engagement RO1 adaptable ».

Il est aussi suggéré de « fusionner le dispositif des préparations militaires et [de] le densifier de trois jours pour les sanctionner par une FMIR ». Concernant le service militaire adapté (SMA) et le service militaire volontaire (SMV), « une année de formation consentie par les armées » pourrait s'accompagner d'un ESR « d'une durée à définir dans la RO1 de proximité ».

Les classes préparatoires aux grandes écoles et lycées sont également concernées par ces propositions. Ainsi, « la préparation militaire nouvelle génération NG (qui vaut formation militaire initiale du réserviste) de rentrée [permettrait] de faire signer un ESR pour chaque année de scolarité » et, en cas de non-intégration dans l'armée de d'active, « un ESR de 5 ans (officier en voie commandement) » permettrait aussi « une exonération des frais ». Enfin, l'auteur propose « d'ouvrir le recrutement RO1 Terre au personnel des autres armées et directions et service interarmées (DSIA) en fonction de l'adresse de repli ». ■

DES SONDAGE ET DES PISTES DE RÉFLEXION

Chaque mois, le site Internet de l'UNOR (<https://unor-reserves.fr>) convie les Internauts, qu'ils soient réservistes ou pas, à participer à un sondage. Nous vous proposons de découvrir les résultats de deux d'entre eux.

■ Sondage juillet 2023 : *Trouvez-vous normal que la RO2 ne soit pas plus sollicitée pour renforcer les effectifs de la RO1 dans le cadre de la LPM 2024-2030 ?*

Étonnement ou presque, si l'on considère le peu d'enthousiasme rencontré par ce dispositif lors des convocations des militaires soumis à l'obligation de disponibilité, le sujet de la RO2 a été à peine abordé dans le cadre du projet de loi de programmation militaire 2024-2030. Et pourtant, ces milliers de soldats aguerris, formés, jeunes et en bonne santé qui quittent l'Institution, constituent un vivier de talents à bichonner si l'on souhaite mettre sur pied une réserve opérationnelle capable de répondre à un engagement armé soutenu, et réactif. Encore plus lorsqu'on ambitionne de doubler les effectifs de la réserve opérationnelle en seulement six ans. 53% des Internauts ayant participé à ce sondage s'en étonnent et se demande pourquoi les armées s'autorisent à passer à côté d'un vivier de militaires formés aussi important. Le rapport d'information sur les réserves, présenté par les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi en mai 2021, nous signalait pourtant qu'à cette date, l'effectif RO2 du MINARM s'élevait à 60 814 hommes et femmes, dont 36 000 pour l'armée de terre. L'effectif de la RO1 affichait quant à lui environ 39 900 volontaires dont 24 700 pour l'armée de terre. Soit un potentiel d'environ 107 700 dont 61 300 rien que pour l'armée de terre.

■ Sondage octobre 2022 : *Quels avantages pourraient être mis en place dans un schéma de recrutement massif d'officiers de réserve opérationnelle ?*

Une réponse se détache (26%) : vous souhaitez en effet « une meilleure valorisation des périodes d'ESR au niveau de la retraite », autrement dit que votre engagement soit franchement reconnu en termes de carrière et, d'une certaine forme, de revenu. Le message est clair ! Peut-être cette proposition fera-t-elle imaginer tant à Balard qu'à Bercy un levier au recrutement massif et plus encore à la fidélisation des réservistes opérationnels issus de la société civile. Deux autres réponses se détachent également, à score égal (15%) : « Avoir plus de possibilités d'effectuer des Opex et des Opint » et « Égalité de traitement entre les réservistes issus de la fonction publique et ceux du secteur privé ». Cela traduit d'une part la véritable dimension opérationnelle qui motive les citoyens à s'engager dans la RO1. Et de fait, une infime partie d'entre eux seulement ont la possibilité d'effectuer ce type de missions opérationnelles. Les seuls rôles de soutien et de renfort ne suffisent clairement plus aux réservistes opérationnels.

Cela traduit d'autre part le frein financier que rencontrent les salariés des entreprises du secteur privé qui ne bénéficient pas de la même « souplesse » de traitement (le maintien intégral du salaire notamment lors des périodes sous ESR, par exemple) que les employés issus du secteur public. À la recherche d'une égalité sociale pour mieux et plus servir la Nation ?

Avec 11% des réponses, l'« Attribution et la répartition plus juste des postes et missions entre les anciens de l'active et les réservistes issus de la société civile » vient également souligner une autre forme d'inégalité de traitement entre les réservistes opérationnels. Là encore se trouve peut-être une piste de réflexion pour recruter et fidéliser des volontaires issus de la société civile.

SUR LE TERRAIN

LA RÉSERVE DÉFILE LE 14 JUILLET

Certains réservistes opérationnels ont vécu un mois de juillet exceptionnel en participant à une cérémonie aux Invalides, et en défilant sur les pavés des Champs-Élysées pour la Fête nationale. Plongée dans les coulisses...

Le défilé du 14 Juillet est un moment fort dans la carrière d'un militaire. Et cela a été une grande fierté d'apprendre la désignation de la SNCF/Sûreté ferroviaire comme unité défilante pour ce 14 juillet 2023, et ce grâce à nos dirigeants^[1] qui ont porté un dossier solide. C'est la toute première fois que des réservistes opérationnels, tous issus d'une même entreprise, participent à cet événement national.

ORGANISER LA SÉLECTION

La désignation tardive nous a contraint à aller très vite, dès le début avril, pour lancer les appels à candidatures sur la France entière afin d'organiser la sélection en toute transparence et pouvoir planifier une première rencontre le 25 mai entre tous les participants. Il était indispensable de tous nous connaître avant de « marcher » ensemble.

Notre détachement a été constitué non seulement autour des cheminots de la Sûreté ferroviaire mais aussi d'autres métiers de la SNCF, de tous grades.



La patrouille de France passe au-dessus de la délégation des réservistes. Dans quelques instants, le détachement commandé par le colonel (R) Franck Bertin va se mettre en marche en direction de la tribune officielle.

© CEN (R) Alban Souchet

^[1] Jean-Pierre Farandou, président de la SNCF, Xavier Roche, directeur Sûreté ferroviaire SNCF et Jean-manuel Hue, directeur des relations extérieures.

RÉSERVISTE ET OFFICIER DE MARQUE DE LA DÉLÉGATION INDIENNE

Ayant déjà effectué la mission en 2009, en particulier pour le détachement de l'*Indian Air Force* (IAF), je me suis porté volontaire début juin 2023 lorsque la présence de troupes indiennes a été confirmée. En binôme à partir du 3 juillet et jusqu'au 17 avec le capitaine Adrien, officier d'active de l'EMSOME^[1], j'ai contribué à préparer la venue et le suivi du contingent indien. Nos 267 militaires invités ont voyagé dans deux C-17 de l'IAF vers les bases d'Évreux et d'Avord.

DES RÉPÉTITIONS DÈS 4H00 DU MATIN

Si en 2009 nous étions neuf officiers français – dont huit de réserve – pour 399 militaires, cette fois à deux officiers, aucun temps de récupération ne fut possible.

J'étais le premier en place sur les Champs-Élysées à 4h00 du matin tous les jours pour faire équiper en micros la musique de l'armée de terre indienne, seule à défilé. J'étais le dernier à quitter la place de la Concorde à 7h30 après avoir répété la rencontre entre les chefs de détachements défilant, le président de la République française et le Premier ministre de la République d'Inde. Nous avons enchaîné les répétitions matinales à Satory, les visites de sites culturels et touristiques les après-midis, les visites protocolaires de l'attaché de défense et de l'ambassadeur, la soirée avec leur Premier ministre le 13 juillet. En bref... deux heures de sommeil par nuit, pendant dix nuits, et un rythme « supersonique » le reste du temps !

Compte tenu du peu de ressources et d'anticipation de la différence de fonctionnement entre des unités des armées françaises et celle d'une nation non-OTAN, nous avons aussi participé, bien malgré nous, à l'animation du CO monté pour le défilé, « en conservant la banane en permanence », selon le principe rappelé par le général Chambœuf, général adjoint engagement du Gouverneur militaire de Paris.

Le binôme active/réserve a bien fonctionné, chaque officier de marque se complétant par ses propres expériences et connaissances. Le réseau réserve a aussi répondu présent : j'ai ainsi pu solliciter en conduite un membre de l'ANSORAAE, le major (R) Singa Serandia, qui parle le tamoul.

UNE MARSEILLAISE MÉMORABLE

À titre personnel, je suis fier d'avoir pu contribuer grâce à l'appui constant des militaires et civils de l'organisation, et malgré le très faible préavis le plus souvent, à placer dans les meilleures conditions possibles le contingent indien pour qu'il démontre, sur un kilomètre de pavés, son savoir-faire en termes de défilé. Il faut reconnaître que la plupart étaient déjà bien aguerris par les 14 km parcourus lors du défilé du Jour de la République, le 25 janvier à New Delhi.

Je conserve des souvenirs inoubliables de ma mission, à commencer par une *Marseillaise* interprétée en formation musicale mixte Inde et Légion étrangère, un rang sur deux, à 4h15 du matin le 10 juillet, sur la proposition du directeur de la musique de la LE. Auparavant, des légionnaires originaires d'Inde du Nord et du Népal avaient croisé leurs baguettes avec leurs confrères indiens pour leur montrer sur leurs tambours les roulements adaptés à notre hymne national (et en dialoguant dans la même langue).

L'autre moment fort fut bien sûr celui d'avoir eu l'honneur de rencontrer, après le défilé, notre président de la République ainsi que le Premier ministre de la République d'Inde.



© Capture écran TFI

À l'issue du défilé, le lieutenant-colonel (R) Olivier Cloup, officier de marque auprès de la délégation indienne, salut le président de la République française et le Premier ministre de la République de l'Inde.

Par le lieutenant-colonel (R) Olivier Cloup*

^[1] EMSOME : État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.

* Le lieutenant-colonel (R) Olivier Cloup est réserviste opérationnel à la DMD 92, membre de l'AOR 92 et de l'ANORAAE. Il a été officier de marque de la délégation de la République de l'Inde, nation étrangère invitée pour la deuxième fois (après 2009) à défilé à pied lors des cérémonies du 14 Juillet.

DES RÉPÉTITIONS AU FORT NEUF

Partant d'une feuille blanche, le travail paraissait impressionnant pour beaucoup. Nous avons décidé d'organiser de façon autonome avec le concours du 24^e régiment d'infanterie, unique régi-

ment de réservistes français, stationné en Île-de-France, et du GSBdD de Vincennes, quatre jours de répétitions au Fort Neuf (Vincennes) pour se hisser au bon niveau. Ayant l'honneur d'être le chef du détachement défilant, j'ai admiré la force de chacun pour apprendre et donner le meilleur

effet possible. Nous avons progressé ensemble dans une volonté de plus en plus collective de réussir.

Dans le même temps, nous avons dû aborder tous les sujets administratifs et logistiques. Ce fut l'occasion de dépenser une énorme énergie pour tenter d'en-

trer dans les normes habituelles (tenue, position administrative, prises des repas, entrée dans une emprise militaire, utilisation d'armement...). Une première fois, c'est souvent compliqué !

DEVENIR UN BLOC SOUDÉ

Notre intégration au centre de répétitions centralisées de Versailles Satory a enfin eu lieu à compter du 7 juillet. Mélangé avec toutes les autres unités, notre détachement a été scruté, évalué. Nous avons dû travailler et corriger sans cesse notre prestation.

La pression donnait un but à toutes et tous. Elle contribuait à renforcer la cohésion. Chaque jour, alors que la fatigue et la lassitude pouvaient nous gagner, j'ai ressenti une vraie volonté de vaincre et la cohésion se transformer en bloc soudé. Notre détachement dégageait une unité extraordinaire.

Tous, défilants, remplaçants, majors de camps, armuriers, régulateur, observateur, officier de marque ont unis leurs contributions pour le meilleur. Le responsable communication s'employait à mettre en valeur les actions de chacun et du groupe complet auprès des divers médias.

EN POSITION, ALIGNEMENT...

Le 14 juillet au petit matin, nous étions au point, nous savions quoi faire... et ne pas faire ! Chacun se rappelait les conseils et les gestes parfaits pour atteindre le meilleur



© Capture écran TFI

À gauche, le détachement de la Sureté ferroviaire. À droite, les réservistes du 6^e régiment du génie d'Angers, intégré à la 9^e Brigade d'infanterie de marine, avec à leur tête le lieutenant-colonel (R) Éric Bougro. Le 6^e RG dispose de l'une des trois unités spécialisées de réserve de la 9^e BIMA, la 25^e compagnie de franchissement et de réserve, seule compagnie de franchissement de réserve de l'armée de terre.

CÉRÉMONIE AUX INVALIDES ET SIGNATURE DE CONVENTIONS

La réserve opérationnelle a été mise à l'honneur le 5 juillet 2023 lors d'une cérémonie militaire dans la cour de l'Hôtel national des Invalides, présidée par le ministre des Armées. Des détachements de réservistes opérationnels des trois armées et de la gendarmerie nationale, étaient réunis.

Sébastien Lecornu a procédé à des remises de décorations et a prononcé un discours mettant en valeur la réserve et le besoin de recruter dans la perspective du doublement des effectifs.

À l'issue, une réception était organisée à l'Hôtel de Brienne réunissant des réservistes, des chefs d'entreprise, des collectivités et des établissements d'enseignement supérieur. Au cours de son allocution, le général de division Louis-Mathieu Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale, a rappelé l'importance symbolique de cet événement pour les réserves ainsi que le rôle particulier de la GN dans sa mission de recrutement pour doubler les effectifs.

Les chefs d'entreprises ou les représentants des sociétés (Bouygues, SNCF, Allianz, BNP Paribas), ainsi que le président du Conseil départemental de l'Essonne ont pris également la parole afin de témoigner leur volonté de promotion en faveur de l'engagement auprès de leurs collaborateurs.

Enfin, le prix de la Garde nationale 2022 a été remis aux quatre lauréats.

ENTREPRISES ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Dans la continuité de ces interventions, le ministre des Armées et le SGGN ont renouvelé trois conventions (Bouygues, SNCF, Allianz) et en ont paraphé deux nouvelles avec BNP Paribas et le Conseil départemental de l'Essonne.

Le renouvellement de la convention avec la SNCF, doit beaucoup au capitaine de corvette (R) Yann Le Bel durant ces derniers mois, et à son investissement dans l'écriture d'un projet de convention renouvelée. Des avancées notables ont été validées au profit des réservistes dans la droite ligne politique de soutien voulue par le président SNCF.



© Carlos Durand/Garde nationale

Renouvellement de la convention signée entre la SNCF, le ministère des Armées et la Garde nationale. Assis, de gauche à droite : Jean-Pierre Farandou, président de la SNCF, Sébastien Lecornu, ministre des Armées et le GDI Louis-Mathieu Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale. Debout, le colonel (R) Franck Bertin (au centre), référent défense de la SNCF, est accompagné du lieutenant-colonel (R) Pioche et du capitaine de corvette (R) Romain David.

leur rendu collectif. J'observais de grands et longs moments de concentration, cachés derrière des instants de décontraction tels que la prise de quelques calories sucrées pour tenir les prochaines heures, ou les quelques photos immortalisant ces instants inouïs. Ce fut aussi le moment de

répondre aux sollicitations des médias et de vérifier une dernière fois sa tenue.

La Patrouille de France, puis les aéronefs passent au-dessus de nos têtes. Tous le savent, cela démarre pour les défilants à pieds juste après. En position, alignement... au tempo de la musique militaire,



© CEN (R) Alban Souchet

Le détachement de la Sureté ferroviaire était composé de 49 réservistes issus des trois armées, du Service de l'énergie opérationnelle, et de la gendarmerie nationale.

ensemble, le premier pas est engagé. Nous descendons les Champs-Élysées et plus nous approchons de la place de la Concorde, plus la pression monte. Les applaudissements se font entendre de plus en plus forts. La musique, elle, nous rassurent un peu. Les pas s'enchaînent en rythme, de plus en plus affirmés. Nos regards scrutent partout, devant, sur les côtés, nous devons rester unis, dans une géométrie parfaite, la tête haute.

AU-DEVANT DU CHEF DE L'ÉTAT

Pendant cette approche vers la tribune présidentielle, le chef de détachement que je suis ne voit pas les hommes derrière lui. Mais je le perçois, je le ressens, fier, ce bloc uni. Je pense à eux. Le travail accompli va payer.

En permanence à l'affut d'un éventuel désalignement, notamment avec la 9^e BIMA, unité à notre gauche, j'entends les applaudissements nourris venant des tribunes officielles, mais j'aperçois à peine le public, dont nos collègues et chefs qui

sont venus nous soutenir. Il faut réaliser un salut parfait et simultané avec mon homologue chef de détachement, au-devant du chef de l'État. Le virage vers la droite s'amorce, c'est la partie délicate et la plus scrutée. Je pense au bloc que nous formons. Je l'imagine parfait, donnant le meilleur, au meilleur moment.

Le virage se déroule devant les autorités civiles et militaires expertes de l'ordre serré. La sortie vers le pont de la Concorde nous place la tribune dans le dos. On imagine que les regards se portent sur l'unité suivante.

L'essentiel est fait. Nous traversons le pont de la Concorde, en ordre et déjà la pression diminue.

C'EST UNE RÉUSSITE

Notre détachement se dirige maintenant vers notre bus. Lors de la montée à bord, je salue ces hommes, je tâche de croiser un à un, le regard de tous les membres du détachement pour tenter de ressentir leurs impressions. Ils ont l'air heureux. Les yeux humides, ils sont souriants, soulagés

du devoir accompli. Dans le bus, nous attendons. Les images parviennent sur les téléphones portables. C'était vraiment beau ! Les visages fatigués affichent une immense satisfaction

Je ressens la fierté générale prendre le dessus. Les messages de compliments nous parviennent peu après. C'est une réussite. Ils sont tous heureux d'avoir fait honneur à la confiance placée en ce détachement, pour faire rayonner le SNCF, la sûreté ferroviaire, mais également nos forces armées et la réserve opérationnelle. Je les complimente également avec une immense sincérité.

Le bloc est soudé. Cette aventure humaine, ardue et merveilleuse, sera toujours dans les mémoires des participants. Un moment rare dans une vie.

J'ai une pensée pour celles et ceux qui n'ont pas foulé les Champs-Élysées ce 14 juillet 2023, mais qui nous ont porté et soutenu durant cette extraordinaire aventure. Une mention spéciale à nos majors de camps, armuriers et officier de marque. ■

association

Tégo

VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUTES VOS VIES

ENSEMBLE

AVEC TÉGO

SUIVEZ-NOUS SUR ASSOCIATIONTEGO.FR



L'association Tégo vous apporte la meilleure protection sociale avec ses partenaires assureurs. Grâce à sa politique d'entraide et de solidarité, l'association Tégo vous accompagne, vous et votre famille, en cas de coup dur.

ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT

Association Tégo, déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 - 153, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS. © Pierre Fernandez/ECPAD/Défense - Getty Images (Hinterhaus Productions)



GUERRE DE 1870

VISITE D'UN MUSÉE

L'Association des officiers de réserve de l'arrondissement de Rambouillet (AOR AR) a organisé une visite d'un musée consacré à la guerre de 1870, celui de Loigny-la-Bataille.

Le musée de Loigny-la-Bataille – un village de 200 habitants situé en Eure-et-Loir – retrace une sanglante bataille qui s'est déroulée le 2 décembre 1870. Elle fut livrée par l'armée de la Loire et plus particulièrement les hommes menés par le général de Sonis. Les pertes furent très lourdes puisqu'on dénombre autour de 9 000 morts.

UNE CARRIÈRE AU MAROC ET EN L'ALGÉRIE

C'est en effet dans le village de Loigny-la-Bataille, en Beauce, que le général Louis-Gaston de Sonis (1825-1887), s'est particulièrement illustré. Issu de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, il rejoint l'École d'application de la cavalerie à Saumur, puis le 5^e régiment de hussards. Il participe à l'expédition de la Kabylie (Algérie) puis à la campagne d'Italie où il prend part à la bataille de Solferino. Il rejoint ensuite le Maroc et à nouveau l'Algérie.



© Hervé Guérin/AOR AR

L'AOR de Paris s'est jointe à l'AOR de Rambouillet pour la visite du Musée de la Guerre de 1870. Celle-ci avait été précédée d'un déjeuner dans une commune voisine, à Orgères-en-Beauce.

Rappelé en France en 1870 alors que l'armée de Napoléon III est en déroute, il est nommé général de brigade et commande l'armée de la Loire, composée d'environ 20 000 hommes.

Le gouvernement, sous l'impulsion de Gambetta, lui adjoint des rescapés, les volontaires de l'Ouest et des anciens zouaves pontificaux qui ont combattu pour la défense des États pontificaux en Italie.

BLESSÉ ET AMPUTÉ

Le 2 décembre 1870, avec cette armée hétéroclite et mal équipée, sous les drapeaux conjoints de la France et du Sacré-Cœur, le général de Sonis dirige la

charge, pour galvaniser ses troupes qui voulaient fuir. Cette manœuvre a pour but de rompre l'encerclement de soldats français dans le village de Loigny, par les troupes prussiennes et bavares.

Blessé, il passe une nuit sur le champ de bataille, dans un froid glacial. Il survit à sa blessure mais devra néanmoins être amputé d'une jambe.

Poursuivant sa carrière, malgré ses blessures, le général de Sonis sera inhumé dans l'église de Loigny-la-Bataille, aux côtés du général de Charrette qui a également combattu en ce lieu, et de 1 200 de ses soldats. Une cérémonie du souvenir se tient tous les ans, le 2 décembre. ■



**Aperçu de l'une des salles
du Musée de la Guerre de 1870.**



COMPÉTITION

LES PARAS AU CHAMPIONNAT

L'équipe des parachutistes de l'UNOR Anjou a été désignée pour participer aux championnats de France militaires au sein de l'équipe Gendarmerie.

Quatre militaires de la Gendarmerie nationale, membres de l'UNOR Anjou, ont été désignés pour faire partie de la délégation qui représentera l'Institution lors du championnat de France militaire et du championnat de la Fédération des clubs de la Défense.

UNE JEUNE ÉQUIPE DÉJÀ TITRÉE

L'origine de l'équipe de parachutisme de l'UNOR Anjou remonte à environ six ans. Son fondateur, le chef d'escadron Sébastien, participe à une première compétition en 2017 à l'occasion du championnat de la ligue Picardie. Pour son 110^e saut, et



L'équipe de parachutisme de l'UNOR Anjou à l'entraînement en Corse (mars 2023) : Jérémie (jaune), Sébastien (vert), Dominique (bleu) et Killian (rouge).

sous le nom d'équipe UNOR Anjou, il remporte avec trois autres camarades (dont le caméraman) le titre de champion de Picardie en vol relatif à trois (VR3). Ce titre, l'UNOR Anjou le conservera à vie en raison de la disparition de l'appellation Région Picardie !

DES NOUVEAUX ÉQUIPIERS

Depuis, l'équipe s'est agrandie avec l'arrivée en 2020 du gendarme Killian (encore civil à l'époque) à l'occasion de la participation de l'UNOR Anjou au championnat de parachutisme des Pays de la Loire.

En juillet 2021, l'équipe se complète avec deux camarades du service dans lequel Sébastien travaille : le Service des techno-

logies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure, le ST(SI)². Une équipe de compétition et de démonstration au sein de ce service voit ainsi le jour.

Le chef d'escadron Jérémie et le lieutenant Dominique découvrent le parachutisme et commencent alors à enchaîner les week-ends d'entraînements. Puis ils passent les brevets nécessaires à la compétition (A, B, B2 et le BPA) pour devenir autonomes dans la pratique de ce sport.

DE L'ENTRAÎNEMENT ET DE LA COHÉSION

En janvier 2023, lorsque l'équipe commence le vol relatif à 4 en soufflerie, en s'entraînant le soir après le travail, Domi-



Lors d'un saut d'entraînement (figures et blocs de vol relatif) à Propriano en Corse, au mois de mars 2023.



L'équipe primée aux championnats de Picardie en vol relatif à trois (VR3) en 2017.

nique a seulement 65 sauts et Jérémie 68 (respectivement 110 et 104 en juin 2023 à la veille de cette compétition, 379 et 440 sauts pour Killian et Sébastien).

Fin mars, afin de s'améliorer, l'équipe part une semaine en permission à Propriano. En Corse, les quatre parachutistes s'entraînent sur les figures et les blocs de vol relatif (VR). C'est également l'occasion de souder une jeune équipe en partageant des moments de cohésion.

LES CHAMPIONNATS

Fin mai, les membres de l'équipe ont été désignés pour représenter la Gendarmerie nationale au championnat de la Fédération des clubs de la défense (FCD) et au

championnat de France militaire (CFM) qui devaient avoir lieu du 5 au 9 juin 2023 à Besançon.

Malheureusement, la compétition a été reportée du 2 au 6 octobre 2023 (à Pamiers), ce qui a entraîné l'annulation du championnat de la Fédération des clubs de la Défense, faute de participants.

Les membres de l'équipe UNOR Anjou, au sein de la délégation Gendarmerie, faisaient en effet partie des seuls huit inscrits.

Cette annulation n'empêche toutefois pas l'équipe de l'UNOR Anjou de participer au championnat de France civil en vol relatif, du 13 au 16 septembre 2023, à Gap.

ET DANS LE FUTUR ?

L'équipe de parachutisme UNOR Anjou se donne pour but de faire connaître le parachutisme sportif et d'inciter les jeunes à pratiquer ce sport et à découvrir les valeurs de cette discipline d'origine et de tradition militaire.

Cela permet également de faire rayonner et connaître l'UNOR, l'Anjou et les armées, les forces de sécurité intérieure ainsi que la Garde nationale. Dans cet objectif, le chef d'escadron Sébastien et le gendarme Killian ont passé le brevet C cette année, leur donnant ainsi les qualifications pour encadrer les jeunes parachutistes.

L'équipe va aussi participer, en fonction des invitations, aux compétitions de parachutisme en France et à l'étranger. Elle fera connaître l'UNOR en sautant sur les différentes DropZone (zones de saut), en participant également à des sauts de démonstration lors d'événements sportifs, culturels et de commémoration.



L'équipe UNOR Anjou composée de Killian, Sébastien et Élise de l'équipe de France de VR, lors de la compétition des Pays de la Loire en 2020.

Les seuls freins seront la disponibilité de ses membres et le financement pour le matériel et les déplacements. N'hésitez pas à faire un don à l'UNOR Anjou (sur Helloasso « UNOR Anjou ») pour l'équipe de parachutisme : helloasso.com/associations/unor-anjou/formulaires/4. ■

QU'EST CE QUE LE ST(SI)² ?



Le Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure, le ST(SI)², est chargé de concevoir, développer, piloter et conduire les projets liés aux systèmes d'information, de communication et de commandement

pour l'ensemble des policiers et des gendarmes.

Il contribue à la définition de l'action, de la stratégie et de la politique de sécurité du ministère de l'Intérieur dans le domaine du numérique.

Au sein de ce service, vous pouvez rencontrer des personnes venant de différents horizons. Outre la mixité des cultures (policiers, gendarmes, ingénieurs et techniciens informatiques), c'est un milieu où l'on peut côtoyer du personnel qui réalise des missions techniques et ayant eu auparavant une expérience et des responsabilités sur le terrain, tant en police qu'en gendarmerie.

L'expérience vous tente ? Sachez que le ST(SI)² recrute actuellement dans tous les domaines. Vous trouverez les offres sur la place de l'emploi public : emploi-collectivites.fr/biep-pep-mobilite-place-emploi-public-blog-territorial

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (R) LUDOVIC LE BIHAN - DÉLÉGUÉ À LA COMMUNICATION DE L'UNOR ANJOU, CHARGÉ DE MISSION RÉFÉRENTS ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE ET SÉCURITÉ (REDS), ET ACTIVITÉS JEUNESSES



ARMÉES JEUNESSE

LES REDS SE RÉUNISSENT

La première réunion locale des REDS 49 (Référénts enseignement de défense et sécurité du Maine-et-Loire) s'est tenue à l'initiative de l'UNOR Anjou.



© UNR Anjou

Les participants à la première réunions des REDS 49.

L'UNOR Anjou, en tant que facilitateur du lien Armée-Nation, a animé la première réunion des REDS 49 (Référénts enseignement de défense et sécurité du Maine-et-Loire) sur le campus d'Angers de l'Université catholique de l'Ouest.

Le LCL Caillaud, DMD adjoint 49 de la Zone de défense et de sécurité Ouest (ZDSO), a accueilli les établissements d'enseignements supérieurs. Il a souhaité renforcer les liens, que ce soit par des invitations à l'École du génie pour fêter Dantzig, des conférences, ou pourquoi pas par des semaines d'immersions.

L'UNOR ANJOU TRÈS IMPLIQUÉE

L'UNOR Anjou avait mis en relation des établissements de l'enseignement supérieur : l'Université catholique de l'Ouest (UCO) et ses différents départements, représentée par Pierre Usclat, l'École d'in-

génieurs de l'avenir responsable (ESAIP) représentée par Amélie Goudal, l'École supérieure des agricultures (ESA) représentée par Frédéric Morel, ainsi que des partenaires associatifs comme l'association IHEDN AR 17 Pays de la Loire, les Jeunes IHEDN représentés par Nolann Mormann, l'UNOR Anjou représenté par le LCL (R) Ludovic Le Bihan.

LES REDS JUNIORS

Les REDS juniors, réservistes opérationnels, sont les meilleurs ambassadeurs possibles car ils font le lien entre les entités. Ils ont une expérience concrète, sont engagés et directement concernés. Ils font le constat des mesures d'attractivités qui fonctionnent ou non.

Cependant, la fonction de REDS Junior a une forte rotation liée à la durée des études. La mise en place n'est pas toujours évidente pour les établissements. ■



QU'EST-CE QU'UN REDS ?

Un Référént enseignement défense sécurité (REDS) est un personnel de l'université (enseignant, cadre administratif...) désigné par sa direction et dont la mission est de sensibiliser les étudiants ainsi que le personnel de l'établissement aux missions, organisation et enjeux de la défense et de la sécurité nationale, et promouvoir l'esprit de défense. Le REDS peut :

- organiser des actions ponctuelles de sensibilisation,
- informer le personnel et les étudiants sur les dispositifs existant en matière de sensibilisation, de découverte et d'engagement dans les forces de défense et de sécurité,
- favoriser la prise en compte, dans les cursus disciplinaires, des problématiques de défense et de sécurité nationale,
- entretenir le lien avec les autorités militaires territoriales, le trinôme académique et les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur,
- nommer et travailler de concert avec des REDS junior (étudiants).

LA RÉDACTION

Source : enseignementsup-recherche.gouv.fr



ARMÉES-NATION

UNE CINQUANTAINE DE PARTICIPANTS

La 8^e édition du Rallye citoyen mayennais, organisé par l'AOR 53, s'est déroulé en juin dernier à Changé, près de Laval.

La nouvelle édition du Rallye citoyen mayennais, organisé par l'Association des officiers de réserve de la Mayenne, a réuni dix équipes mixtes composées chacune de quatre concurrents lycéens âgés de 15 à 17 ans.

Ces jeunes provenaient des établissements publics et privés ainsi que l'association des Cadets de la gendarmerie de la Mayenne. Ils se sont mesurés dans différents épreuves physiques (CO, tir à l'arc, tir laser, endurance, secourisme, canoé) et ateliers sur des thèmes citoyens (Souvenir français, Mémoire, défense), sans oublier un passage par des stands d'informations (CIRFA, police, gendarmerie).

L'équipe du lycée de l'Immaculée-Conception (Laval) l'a emporté devant celle des Cadets de la gendarmerie avec une moyenne de 14,43/20. Une médaille a aussi été remise par le club de tir à l'arc à l'équipe du lycée d'Avesnières (Laval) qui a réalisé le meilleur score dans cette épreuve. Un bon d'achat remis par les présidents départementaux des ordres nationaux et du Mérite agricole, récompensait quant à lui les concurrents s'étant classés premiers à l'épreuve Mémoire défense.

LE LEVER DES COULEURS

Pour installer, encadrer et sécuriser cet événement, une soixantaine de bénévoles (civils et réservistes) se sont dépensés sans compter.

Une équipe de jeunes cadets de la gendarmerie a même assuré la sécurisation du périmètre durant la journée.



Concurrents et organisateurs réunis à l'Hôtel de Ville de Changé.

Chaque concurrent portait un tee-shirt kaki composé par l'AOR 53 et mettant en avant l'UNOR et la ville de Changé.

Pour la cérémonie, les jeunes ont revêtu un tee-shirt blanc offert par la Commission Armée Jeunesse.

Le lever des couleurs a été effectué par deux jeunes cadets de la gendarmerie et une gerbe a été déposée par le président de l'AOR 53, accompagné du maire et du secrétaire général de la préfecture.

La cérémonie de clôture s'est déroulée sur la place de la mairie de Changé, en présence du secrétaire général de la

préfecture, d'un député, du maire, du DMD ainsi que de nombreux représentants officiels (UNOR Région, DASEN, SDIS, police, gendarmerie, ONAC) et des porte-drapeaux. Une vibrante *Marseillaise* a été reprise en cœur par l'ensemble des participants.

Chaque élève est reparti avec un souvenir offert par l'AOR 53, à savoir une plaque militaire Dog Tag embossée spécifiquement pour l'événement.

À noter d'ores-et-déjà que la 9^e édition du Rallye citoyen mayennais se tiendra à Changé, le samedi 25 mai 2024. ■

© Patrice Cordier

RENCONTRE AVEC UN AUTEUR

PUISER DANS L'HISTOIRE POUR SAVOIR ET COMPRENDRE

Professeur agrégé d'histoire, Étienne Augris est auteur de plusieurs ouvrages dont le dernier est consacré à *Philippe Rondot, l'homme des services secrets*.

Quel est votre parcours Étienne Augris ?

J'enseigne depuis une dizaine d'années en section internationale britannique au lycée international Jeanne d'Arc de Nancy. Depuis peu, j'enseigne en anglais l'histoire européenne du XIX^e siècle à Sciences Po Paris-campus de Nancy.

Je contribue également depuis sa création en 2013, à la revue de culture générale *L'Éléphant* où j'écris régulièrement des dossiers d'histoire.

Vous souvenez-vous de votre sujet d'agrégation ?

J'ai un souvenir très précis des quatre matières sur lesquelles nous devions plancher, mais deux sujets m'ont particulièrement marqué. Celui d'histoire médiévale portait sur « les relations des pays d'Islam avec le monde latin ». Quant au sujet d'histoire contemporaine, il traitait de « religion et culture au XIX^e siècle ».

D'où vient votre passion de l'histoire ?

Cette passion remonte à très loin, autant que je me souviens. Avec mes parents, nous visitons souvent des châteaux, des lieux historiques en Europe, marqués par l'empreinte de tel grand personnage, homme ou femme.

Je ressentais alors l'envie de comprendre tout cet environnement, comment et pourquoi il avait été façonné par tel ou tel événement. Ces voyages m'ont aussi ouvert sur le monde et d'autres savoirs. Pour synthétiser, je retrouve et puise dans l'histoire tout ce qui me permet de « savoir » et de « comprendre ».

Avez-vous une période préférée ?

Mes faveurs vont plutôt à l'histoire contemporaine, sans bien sûr négliger les autres. Avec mes élèves, j'ai ainsi pu traiter de

l'histoire de la colonisation de l'Algérie et de la guerre d'indépendance à partir de la statue nancéienne du sergent Jean-Pierre Blandan, mort à 23 ans à l'hôpital de Boufarik le 12 avril 1842.

Partir des objets, du visible, est une bonne approche pour inciter les jeunes à voir ce qui se cache derrière. Plus encore, quand les élèves qui ont travaillé sur des archives ont pu exposer leurs travaux au Musée des Beaux-Arts de Nancy. C'était très valorisant pour eux.

Avez-vous d'autres passions que l'histoire ?

J'aime le sport, le football en particulier, ainsi que la musique. Aussi bizarre que cela puisse paraître de prime abord, ces deux matières constituent une bonne entrée pour enseigner l'histoire et la géographie. C'est un biais, un vecteur pédagogique intéressant pour faire découvrir l'histoire aux élèves.

C'est ainsi qu'avec des collègues professeurs d'histoire-géographie, Julien Blottière, Jean-Christophe Diedrich et Véronique Servat, nous avons écrit un ouvrage : *En lutte ! Carnet de chants*. C'est un recueil commenté de 24 chants ayant marqué l'histoire des luttes sociales : lutte des classes, révoltes féministes, demandes d'émancipation des peuples, etc.

Quels sont vos modèles historiques ou littéraires ?

J'ai des inspirations très variées, avec une prédilection pour le Moyen Âge, en particulier pour les écrits de Georges Duby, médiéviste très connu, au style incomparable. Il a permis de réhabiliter la biographie qui est un genre que j'avais peu l'habitude de pratiquer. Je découvre que c'est un exercice passionnant et intéressant.



© DR

À ce sujet, on oppose souvent histoire thématique et histoire chronologique ? Laquelle choisissez-vous ?

Je n'ai pas d'avis tranché sur la question. En écrivant une biographie, le fil rouge se tisse de manière naturelle autour de la chronologie, de la naissance à la mort et aux héritages. L'écriture n'empêche pas, pour les besoins de la cause, d'opter pour une approche thématique. C'est de cette manière que j'ai procédé avec Philippe Rondot, par exemple quand j'ai abordé le chapitre sur Illich Ramirez Sanchez, dit Carlos.

La traque de Rondot contre ce terroriste dure vingt ans. Je me voyais mal « saucissonner » le récit passionnant de cette quête au gré des affectations ou des états d'âmes de mon sujet. Je pense qu'histoire chronologique et thématique ne sont pas incompatibles et ne s'opposent pas. Elles peuvent être complémentaires à condition de s'en affranchir à bon escient.

Pourquoi avoir choisi Philippe Rondot, un homme de l'ombre ?

C'est une proposition de mon éditeur et l'idée m'a d'autant plus séduit que je connaissais un peu le personnage. Les recherches à entreprendre me donnaient aussi le plaisir de pouvoir étudier en un point fixe, Rondot lui-même, les questions militaires, diplomatiques, le renseignement, la politique et naturellement l'histoire contemporaine sur les cinquante dernières années.

Le personnage me donnait la possibilité d'être à l'intersection de tous ces domaines. N'oublions pas qu'il a travaillé successivement pour les services de renseignement extérieur et intérieur, au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) l'ancêtre de l'actuelle DGSE.

Il a ensuite collaboré à la Direction de la surveillance du territoire (DST) devenue depuis la DGSI. Il a été, dans les années 1990, à l'origine de la création de la Direction du renseignement militaire (DRM). Ce sont autant de raisons qui font que je n'ai pas hésité.

Qu'est-ce qui est le plus fascinant dans ce personnage ? Son réseau ? Ses secrets ?

Sa capacité à rebondir, à acquérir une position surplombante, tout en restant libre. Il a mené sa vie (presque) comme il l'a voulu, en faisant preuve d'une grande inventivité et d'une non moins grande résilience. L'homme avait plusieurs casquettes : c'était à la fois un homme d'action et un universitaire.

Homme d'action pour avoir été au contact du danger, sur le terrain, jusque très tard dans sa carrière. Quand il avait 68 ans, il est allé crapahuter en Irak pour faire libérer les otages français.

Universitaire parce qu'il a écrit de nombreux ouvrages sur le monde arabe : Syrie, Irak, Jordanie...

Pourquoi selon-vous sort-il du lot, au point d'être un « maître espion » ?

Il possédait, grâce à son père le général Pierre Rondot (1904-2000), une grande connaissance du monde arabo-musulman. Je pense que c'est là l'une de ses principales forces, l'un de ses atouts majeurs.

Au début des années 1980, les hommes politiques, de droite comme de gauche, sont totalement perdus et ne comprennent pas les enjeux géopolitiques du Proche et du Moyen-Orient. Ils ont du mal à détecter ce qui se cachait derrière les attentats. C'est à ce moment qu'il devient indispensable et surtout une pièce maîtresse du renseignement. Il peut en effet parler à tout le monde : services de renseignement étrangers et même avec les personnes les plus compromises et inféquentables comme Sabri Al-Banna, dit Abou Nidal, fondateur du Fatah Conseil révolutionnaire... C'est sur ces compétences et son carnet d'adresses qu'il est recruté par la DST en 1982.

Thibirine et Clearstream ont-ils eu raison de lui ?

Ce drame où sept trappistes seront assassinés, en 1996, restera pour lui une plaie ouverte. Il en a été très affecté et cette période a été pour lui très difficile. Philippe Rondot avait, tout au long de sa carrière, conservé un lien très fort avec l'Algérie où il avait servi entre 1960 et 1962, dans un commando de chasse. Il avait gardé une attache particulière avec le patron du contre-espionnage, Smaïl Lamari, qu'il avait déjà dans le viseur pendant la guerre d'Algérie. Il a sans doute fait preuve de naïveté quand Lamari lui a assuré que les moines avaient été enlevés par un groupe islamiste. C'est une manipulation qu'il a eu du mal à digérer.

Et Clearstream ?

Comme avec Smaïl Lamari, avec qui il traitait directement, il a sans doute donné trop de crédit aux informations de l'homme d'affaires Imad Lahoud. Ce dernier lui avait assuré pouvoir lui fournir des données de première main sur le réseau financier d'Oussama Ben Laden. Ce qui était une grave erreur car Imad Lahoud n'avait rien à lui donner.

Je pense qu'il a aussi été pris dans un conflit de loyauté, à cette époque, entre d'un côté le chef de l'État, Jacques Chirac qui l'appréciait, le ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, avec qui il avait créé des liens forts, et la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, avec laquelle les relations se sont révélées plus que tendues.

Est-ce que Philippe Rondot reste toujours une référence pour les jeunes générations d'espions ?

Il faudrait leur poser directement la question ! Pour ma part, j'estime que Philippe Rondot reste l'homme d'une époque aujourd'hui quelque peu révolue dans le sens où le contexte géopolitique a évolué, s'est transformé, au gré des élections, des enjeux économiques, des sauts technologiques.

Il reste cependant un espion à l'ancienne dont les jeunes générations pourraient s'inspirer sur certains aspects : le réseau, la culture du secret, la discrétion, etc.

Ils peuvent aussi louer son travail de coordination entre les différents services. N'oublions pas que c'est à lui que nous devons le rôle de coordination du renseignement. C'est là l'un de ses

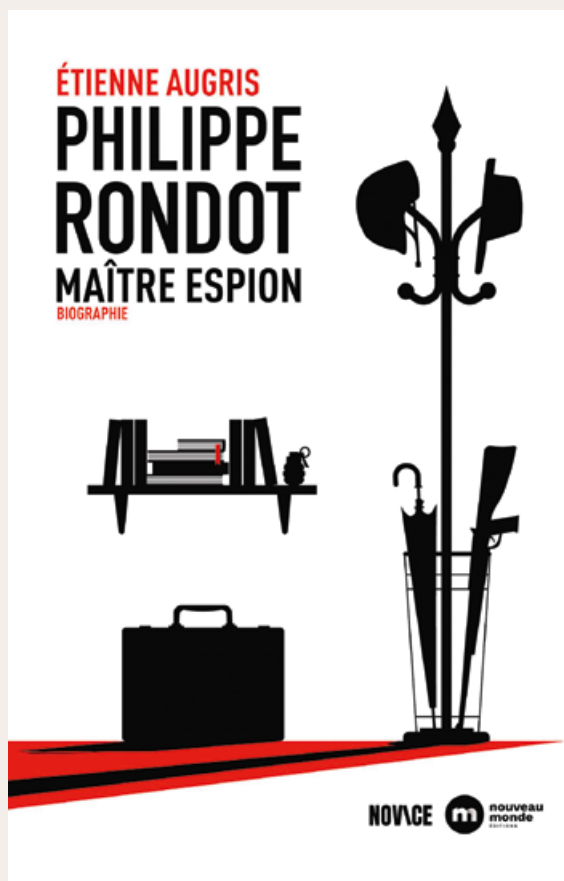
plus emblématiques héritages. Les jeunes générations peuvent aussi s'inspirer de ce modèle qui a servi la France avant tout, au-delà de la couleur politique des dirigeants. En ce sens, il reste un exemple.

N'avez-vous pas eu trop de difficulté pour accéder aux sources ?

Accéder aux sources militaires françaises, anciennes et récentes, n'est jamais une sinécure. Il a été presque plus simple pour moi de retracer le parcours de son père et de son grand-père. En revanche, j'ai été étonné de la facilité avec laquelle j'ai pu consulter les archives des services secrets roumains.

En effet, Philippe Rondot a été en poste à Bucarest entre 1966 et 1968. Les services locaux l'ont constamment épié en organisant une filature très serrée autour de lui. Ils ont cherché à le déstabiliser pour le recruter, en utilisant une jeune femme qui a tenté de le séduire. Je vous laisse découvrir la suite dans mon ouvrage.

Dans mon travail d'enquête, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec Carla Del Ponte, ancienne procureur général du tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et du TPIY (Yougoslavie). Elle m'a donné un éclairage sur Philippe Rondot que les archives ne donnaient pas. Dans tous les entretiens que j'ai pu mener, il m'a fallu rassurer sur mes intentions, en conservant cette posture d'historien qui ne travaille ni à charge, ni à décharge, mais qui essaie de comprendre le personnage et son environnement. Certaines personnes que j'ai rencontrées sont restées sur une certaine réserve car le sujet, quoiqu'on en dise, reste sensible.

**Avez-vous une idée de votre prochain ouvrage ?**

Pour l'heure, j'ai plusieurs pistes que j'explore. Nous réfléchissons à un ouvrage retraçant le parcours d'hommes et de femmes qui, ayant été confrontés à un choix, ont décidé d'obéir, de désobéir, de trahir, de rester fidèle, de modifier leur comportement en fonction des circonstances. Tout cela reste encore un peu flou. Nous verrons cela dans quelques mois !

Je prépare également un guide des traces de la colonisation à Nancy. ■

LU POUR VOUS



LA GUERRE FROIDE DE LA FRANCE 1941-1990

Est-Ouest. Bloc occidental contre bloc soviétique. Libéralisme contre idéologie communiste. Tel est l'état du monde au sortir de la Seconde Guerre mondiale avec, au centre de ce dispositif, une France qui met en place un système de double sécurité : sécurité par rapport à l'Allemagne grâce à

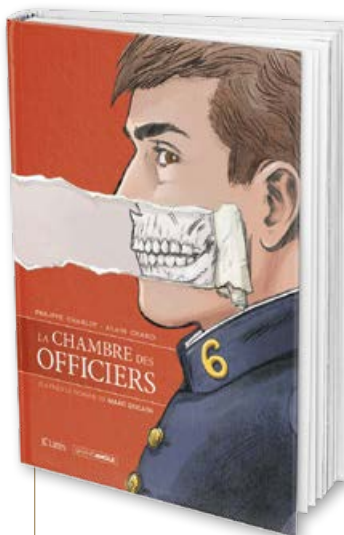
sa division ; sécurité face à l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) grâce à la construction d'une Europe occidentale englobant la République fédérale d'Allemagne (RFA). De la IV^e République au deuxième mandat de François Mitterrand, la politique française se résume à la préservation de ce système. Celui-ci offre aux gouvernements successifs un confort intellectuel pour analyser le monde et se positionner. Tout en s'affichant clairement dans le clan occidental, la France entretient des liens étroits avec le « Bloc de l'Est ».

En reconnaissant officiellement en 1964 la République populaire de Chine, le général De Gaulle tire l'Empire du Milieu de son isolement diplomatique et provoque une vive réaction sur la scène internationale. Cette stratégie diplomatique qui s'appuie sur le triptyque « entente, détente et coopération » interroge l'auteur pour qui « *la fin de la guerre froide laissait la France sans politique extérieure réellement cohérente* ».

Georges-Henri Soutou tire un bilan globalement positif de cet effort collectif d'analyse qui a permis « *aux dirigeants français de ne pas surévaluer la menace soviétique et de ne pas ignorer certaines faiblesses structurelles du régime, sans néanmoins se faire d'illusions sur ses objectifs ultimes* ». Dans cet ouvrage fluide et passionnant, le membre de l'Académie des sciences morales et politiques saisit à merveille les origines du positionnement international de la France. ■

L'auteur dissèque avec brio la géopolitique à la française et ses principaux points d'inflexion. Un livre indispensable.

AUTEUR : GEORGES-HENRI SOUTOU
Éditions Tallandier (Texte) - 13,50 €



LA CHAMBRE DES OFFICIERS

Adrien, jeune officier du génie prend, en août 1914, le chemin de la guerre comme des millions d'autres mobilisés.

Lors d'une mission de reconnaissance sur les rives de la Meuse où il est chargé de détecter des sites favorables à la mise en place de ponts mobiles, un tir de l'artillerie allemande tombe sur son détachement, tuant son escouade

et emportant une partie de son visage.

Malgré les blessures, il survit. Réformé, il est admis à l'hôpital du Val-de-Grâce où il va passer cinq années entre les mains des chirurgiens qui vont tenter de lui redonner « visage humain ». Il croise à cette occasion quelques autres grands blessés qui vont devenir ses amis : Henri de Penanster, capitaine de cavalerie dont le menton a été emporté par un éclat d'obus et dont l'œil a été écrasé par le sabot de son cheval ; Pierre Weil, aviateur, qui se retrouve brûlé à la tête et aux mains après que son appareil a été abattu ; Marguerite, infirmière, défigurée et sourde après que la tente de soins où elle exerçait ait été emportée par un obus allemand.

Commence pour eux, une lente et douloureuse reconstruction physique et morale. Adrien est hanté par le souvenir de Clémence avec laquelle il a passé une dernière nuit avant d'aller au front. Comment vivre avec ces gueules cassées ? Comment refonder une famille avec ses têtes-là ? Adrien, Pierre, Henri et Marguerite vont avancer main dans la main pour surpasser leur traumatisme.

Adaptation du magnifique roman de Marc Dugain – très marqué par le récit de son grand-père maternel grièvement blessé de la face pendant la Première guerre mondiale – cette bande-dessinée est un superbe récit sur les horreurs de la guerre, l'acceptation, l'espoir et l'amour. ■

Cet ouvrage est aussi une belle déclaration d'amour à l'amitié et à la force de cohésion.

AUTEURS : PHILIPPE CHARLOT ET ALAIN GRAND
Co-édition Jean-Claude Lattès et Grand Angle - 16,90 €



J'AIME LA FRANCE

La Fondation des plus grands invalides de guerre, présidée par André Auberger et l'Association des écrivains com-

battants, présidée par Jean Orizet, ont décidé de publier cet ouvrage destiné à la jeunesse de France.

L'objectif est de leur donner, en complément aux programmes officiels, des repères à la fois géographiques, historiques, littéraires et linguistiques, civiques, diplomatiques, sportifs, gastronomiques, culturels, etc. Bien entendu, l'armée n'est pas oubliée.

Le rédacteur de cette partie, le général Olivier Tramond, rappelle comment l'armée française s'est construite sur un socle multiséculaire et que notre pays s'est fait « à coups d'épée ».

Les monuments et symboles emblématiques qui forgent aussi l'identité de notre pays sont également présents : le coq, la Marseillaise, la Légion d'honneur, le drapeau tricolore, le Panthéon... ■

Cet ouvrage collectif se veut un lien intergénérationnel afin de mieux transmettre les valeurs à la jeunesse de France. Mission totalement accomplie

SOUS LA DIRECTION D'ALFRED GILDER ET PATRICE MOLLE
Éditions Glyphe - 24 €



NAPOLÉON LE PETIT QUIZZ

Grégoire Thonnat n'en finit pas, pour notre grand plaisir, de valoriser les grands lieux, les grandes dates et les grands hommes. Il s'est cette fois-ci intéressé à Napoléon dont les quelques 140 pages en mini-format résument la vie si trépidante.

La recette est toujours simple et efficace : une question, une réponse. Napoléon était-il vraiment petit ? Pourquoi mettait-il la main dans son gilet ? Quels sont ses surnoms ? Ses descendants ?

La fin de l'ouvrage recense cinq personnages qui ont compté pour lui et cinq objets emblématiques conservés au musée de l'Armée. Une fois le livre terminé, que l'on aime ou pas le personnage, chacun peut prendre la mesure du travail qu'il a pu accomplir au service de la France. Nombre de lois et d'institutions qu'il a créées gouvernent encore notre quotidien. ■

AUTEUR : GRÉGOIRE THONNAT
Éditions Pierre de Tailiac - 6,90 €



CAROLINE AIGLE

Résumer la courte vie du commandant Caroline Aigle, trop tôt disparue à 32 ans, tient en une courte devise qui lui

correspondant en tous points tant elle aimait la répéter : « Aller de l'avant ».

Le parcours de la première femme pilote de chasse en escadron de combat n'a pas été de tout repos et le retranscrire en bande-dessinée non plus. Les auteurs le concèdent : « Cela a été un travail très intense et engageant ».

L'histoire commence par la remise de l'insigne de brevet de pilote que Caroline Aigle a obtenu de haute lutte, se jouant du machisme ambiant et des chausse-trape quotidiens inhérents à sa formation.

Entre la volonté de réussir et celle de ne rien lâcher, elle parvient à décrocher son entrée à Polytechnique avant d'effectuer deux années dans l'infanterie, d'abord à l'École d'application de l'infanterie puis au 13^e bataillon de chasseurs alpins.

Sportive accomplie, elle intègre l'équipe militaire de triathlon et à la fin de sa scolarité sur le plateau de Saclay à l'X, elle intègre la 3^e année de l'école de l'Air de Salon-de-Provence. Puis, elle rejoint Tours pour devenir pilote de chasse. Ainsi commence la légende d'une femme promise aux plus hautes fonctions qui est devenue un symbole pour de nombreux jeunes hommes et de nombreuses jeunes femmes.

Dans un style simple, avec pudeur et respect, les auteurs relatent parfaitement les moments d'une vie trop courte. Celle qui rêvait de devenir un jour spatonaute et qui s'y préparait a rejoint les étoiles le 21 août 2007. ■

Une bande-dessinée de très belle facture qui rend un vibrant hommage à une femme d'exception.

AUTEURS : JEAN-FRANÇOIS VIVIER ET FRANCESCO RIZZATO
Éditions Plein vent - 15,90 €



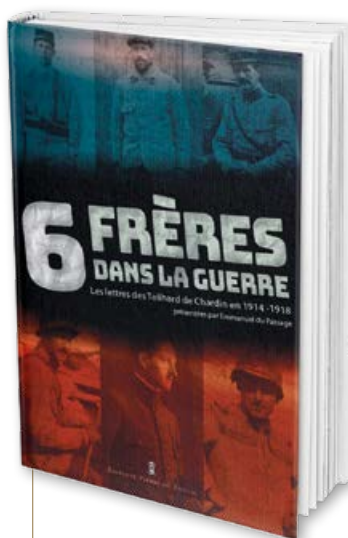
LE RÉSEAU COMÈTE LA LIGNE D'ÉVASION DES PILOTES ALLIÉS

Qui se souvient que pendant l'Occupation, entre 1940 et 1945, la France comptait 268 réseaux de résistance homologués parmi les Forces françaises combattantes (FFC) ? Ces réseaux ont d'ailleurs été dûment reconnus à la suite d'une procédure administrative menée après la guerre par une Commission nationale d'homologation.

Parmi eux, le réseau Comète, créé en juin 1941 entre la Belgique et la France par Andrée De Jongh, surnommée Dédé, et Arnold Deppé. Ce réseau était spécialisé dans l'exfiltration de pilotes alliés tombés sur le territoire français. Les hommes à évacuer étaient nourris, vêtus et recevaient de faux papiers d'identité avant d'être cachés. Le réseau les guidait ensuite vers le sud par la France occupée jusqu'en Espagne neutre en passant par le Pays basque et Gibraltar, territoire britannique. Le réseau Comète a permis à 798 aviateurs de retourner en territoire contrôlé par les Alliés. Près de 300 (288 exactement) sont passés par la zone sud ; 156 d'entre eux ont trouvé refuge dans l'auberge Larre (aujourd'hui disparue) du quartier Sutar, à Anglet. Une plaque rappelle ce bout d'histoire vécu par l'héroïne de cette bande-dessinée, Christiane Saldias. Dernier témoin et actrice vivante du réseau Comète, elle n'avait que 14 ans en 1943 quand elle a commencé un rôle d'agent de liaison pour le réseau dans le quartier Sutar. L'auberge Larre était tenue par sa tante, Marthe Mendiara. La jeune Christiane était chargée de transmettre des messages cachés dans des meules de pain. Ce sont ces exfiltrations souvent périlleuses que cet ouvrage très bien documenté et scénarisé raconte avec simplicité et émotion. ■

Ce livre donne un éclairage inédit sur le rôle d'une organisation clandestine et résistante au quotidien, avec tous les risques qu'une telle activité comportait. Y compris l'infiltration par l'Abwehr.

AUTEURS : LE NAOUR, MARKO, HOLGADO
Éditions Grand Angle -14,90 €



6 FRÈRES DANS LA GUERRE LES LETTRES DES TEILHARD DE CHARDIN EN 1914-1918

Is sont six et ne reviendront que quatre. Six frères mobilisés en même temps pour partir à la guerre. Le fait n'est pas rare mais reste cependant exceptionnel en cette année 1914. Ils s'appellent Pierre, Gabriel, Olivier, Joseph, Gonzague et Victor.

L'aîné, passé à la prêtrise, mènera une brillante carrière de chercheur, paléontologue, théologien et philosophe. D'abord brancardier au 8^e régiment de marche de tirailleurs, il est ensuite caporal brancardier au 4^e régiment mixte de zouaves et tirailleurs.

Gabriel, lieutenant au 53^e régiment d'artillerie de campagne (53^e RAC) termine la guerre comme capitaine commandant de la 70^e compagnie d'aérostiers. Olivier, lui aussi lieutenant au 53^e RAC puis capitaine dans son régiment de réserve (253^e RAC) meurt pour la France le 3 mai 1918 au mont Kemmel (Belgique).

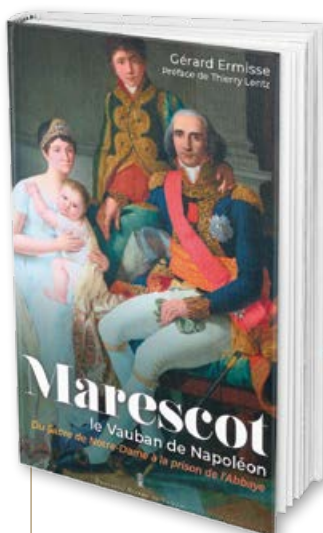
Joseph est mobilisé comme artilleur et termine la guerre en juin 1917, au grade de sous-lieutenant, après une grave blessure. Gonzague, incorporé au 105^e régiment d'infanterie (RI), puis au 305^e RI meurt pour la France en novembre 1914. Quant à Victor, il termine la guerre comme sous-lieutenant au 105^e RI.

Les six fils d'Emmanuel Teilhard de Chardin et de Berthe Dompierre d'Hornoy, ont, tout le long du conflit, longuement correspondu avec leurs parents et entre eux, et pour certains, rédigé leurs souvenirs.

Emmanuel du Passage, petit-fils de Joseph, a compilé, dans un volumineux ouvrage (près de 500 pages) le vécu de ces valeureux soldats qui servent toujours d'exemple. En s'appuyant sur la chronologie de ce qui devait être « la Der des Der », l'auteur permet de faire revivre la guerre au cœur des tranchées et de l'esprit. ■

Des témoignages puissants et inédits sur un conflit vu par une fratrie que viennent renforcer des photographies et une cartographie présentant le parcours de chaque frère.

AUTEUR : EMMANUEL DU PASSAGE
Éditions Pierre de Taillac - 22 €



MARESCOT, LE VAUBAN DE NAPOLEON

Enfin ! Oui enfin une biographie sur l'un des hommes clés de cette période à la fois riche et troublée que celle de la Révolution, de l'Empire, et de la Restauration. Totalement inconnu du grand public, son nom est pourtant gravé sur le pilier Est de l'Arc de Triomphe, tout près de celui de Lauriston qu'il a côtoyé tant à l'école que sur les champs de bataille.

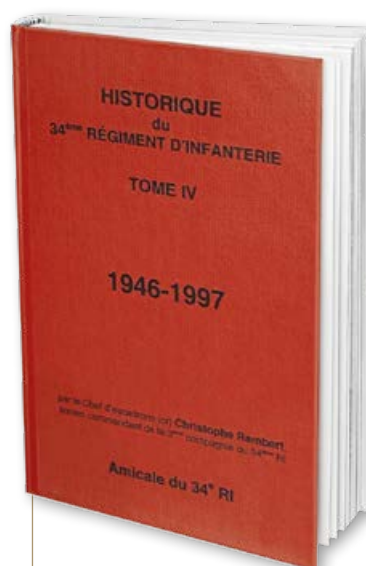
Né à Tours le 1^{er} mars 1758 Armand-Samuel, comte de Marescot, a pourtant été un des grands hommes militaires du pays, en sa qualité de premier inspecteur général du génie, grand officier de l'Empire et Grand Aigle de la Légion d'honneur.

Son parcours militaire le mène des armées de Louis XVI à celles de Charles X, de Lille à l'Andalousie, des bords du Rhin à l'Italie et l'Autriche. Sa modération politique lui permet de traverser, sans trop de peine, les différents régimes qu'il va servir. Cette attitude lui permet également de rebondir après l'injustice disgrâce impériale de 1808 après la défaite de Bailén, qui le conduit pendant quatre ans en prison, sans jugement. Avec passion et brio, Gérard Ermisse, ancien directeur des Archives nationales, retrace la vie trépidante de ce général de division qui réussit l'exploit d'être parmi les grands militaires à assister au couronnement de Napoléon en 1804 et à celui de Charles X vingt-et-un ans plus tard.

Caméléon le général de Marescot ? Non. Encore moins opportuniste. L'homme, par son esprit et son autorité, sut seulement se rendre indispensable. ■

Une magistrale biographie sur le digne héritier (oublié) de Vauban qui réhabilite un vrai personnage à la vie romanesque et parfois tragique. Ce livre est publié avec le concours de la Fondation Napoléon.

AUTEUR : GÉRARD ERMISSE
Éditions Pierre de Taillac - 22,90 €



HISTORIQUE DU 34^e RÉGIMENT D'INFANTERIE TOME IV - 1946-1997

Le procédé est pour le moins insolite. Voici un historique qui commence par le dernier tome d'une série de quatre. « *Nous avons fait le choix de commencer par le dernier (...) pour bénéficier des témoignages et de la relecture de nombreux acteurs de cette époque* », explique le colonel (er) Jean-Pierre Brêthes.

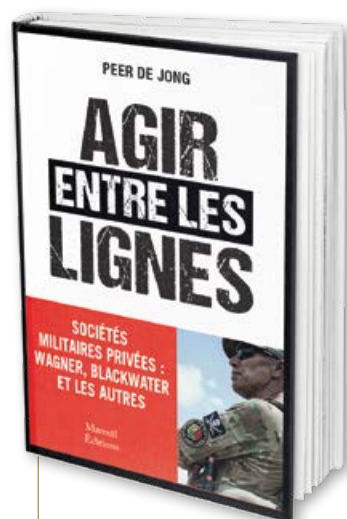
Les autres tomes seront publiés à rebours par une publication du tome 1 qui traitera de la période 1625-1914, à l'occasion du 400^e anniversaire de ce régiment, parmi l'un des plus vieux de France et au passé prestigieux.

En effet, sur son drapeau sont cousues les noms des batailles suivants : Fleurus 1794, Austerlitz 1805, Iéna 1806, Solferino 1859, Aisne 1914-1917, Verdun 1916, Picardie 1918, Vauxaillon 1918. Ce tome rédigé sous la coordination du chef d'escadrons (cr) Christophe Rambert, débute par la dissolution du 34^e RI « *pour la troisième fois de son histoire* », avant une renaissance en 1978 comme régiment de réserve soutenu par le 6^e RPIMa. Il prend ses quartiers dans l'enceinte Bosquet (du nom du maréchal Pierre Bosquet qui dirigea le corps français pendant la guerre de Crimée) qui fut construite pour lui en 1876. Sous les ordres du colonel Lafenêtre les compagnies se mettent petit à petit en place avec l'entrain d'adjudants-chefs chevronnés et de jeunes sous-officiers appliqués et enthousiastes.

Le lecteur suit la montée en puissance et l'aguerrissement des cadres de tous niveaux du régiment, sachant qu'à certaines occasions chaque cadre du 34^e RI est binômé avec un cadre d'active du 6^e RPIMa. ■

Une très belle initiative qui devrait inspirer de nombreuses amicales pour faire vivre et diffuser la mémoire militaire et patriotique.

AUTEUR : CHEF D'ESCADRONS (CR) CHRISTOPHE RAMBERT - AMICALE DU 34^e RI
Point de contact : Brethes.Jean-Pierre@wanadoo.fr - 12 €



AGIR ENTRE LES LIGNES

Soldats sans armées ? Guerriers privés servant des intérêts particuliers et/ou étatiques ? Qui se cache réellement derrière les sociétés militaires privées (SMP) telles que Mozart, Blackwater, Wagner et bien d'autres qui jouent un rôle de plus en plus important dans les politiques de défense et de diplomatie de certains pays comme les États-Unis, l'Afrique du Sud, la Russie ou encore la Chine ?

Ancien chef de corps du 3^e RIMa, Peer De Jong est un homme de convictions : il a claqué la porte de l'armée en 2000 estimant que la réforme d'alors (Plan Armées 2000), entreprise par le gouvernement Jospin, allait amoindrir nos capacités militaires et notre sécurité.

Il a au cours de sa carrière côtoyé le célèbre Bob Denard, mercenaire au long cours, Erik Prince, fondateur de Blackwater mais aussi d'autres SMP comme la MPRI en ex-Yougoslavie. C'est d'ailleurs cette dernière qui a formé et équipé les Forces armées de la République de Croatie et participé au succès de l'offensive croate « Opération Tempête » en Krajina.

Dans cet ouvrage qui navigue entre histoire et réflexions politiques et philosophiques, le cofondateur de la société Thémis affiche clairement sa préférence pour « *que notre armée s'ouvre enfin à la sous-traitance d'une partie de ses activités (...). Il est plus que temps de s'ouvrir l'emploi des entreprises de services de sécurité et défense (ESSD). La France ne peut plus être absente de ce champ d'action* » milite-t-il ouvertement.

Développer les sociétés militaires privées en France (notre pays en compte quelques-unes assez confidentielles) aurait selon lui l'avantage de bien combiner outils diplomatiques et actions militaires et de conjuguer aux échelons stratégique, opératif et tactique à la fois influence, compétence, efficacité, discrétion... ■

Un ouvrage qui rue parfois dans les brancards mais qui a le mérite d'ouvrir et nourrir le débat sur le développement des SMP françaises.

AUTEUR : COLONEL (ER) PEER DE JONG
Mareuil éditions - 21 €



LE GROUPE LORRAINE 1941-1945

Les Forces aériennes françaises libres (FAFL) subsistent aujourd'hui à travers le régiment de chasse 2/30 « Normandie-Niemen » et l'escadron de

chasse 3/30 « Lorraine ». C'est ce dernier que Mathieu Mounicq a choisi de mettre en lumière au cours de la Seconde Guerre mondiale, depuis sa conception embryonnaire à travers le Groupe mixte de combat n° 1 (GMCI) jusqu'à la Libération.

C'est à l'histoire mouvementée et passionnante de ce prestigieux régiment que le journaliste de Raids, spécialiste du domaine, invite le lecteur. On y croise de prestigieux personnages parmi lesquels Yves Ezanno, Henri Gaillet et Jacques Soufflet qui furent les tout premiers aviateurs à partir de Royan le 17 juin 1940 pour rejoindre l'Angleterre, mais aussi Joseph Poulighen, Pierre Mendès France, Jean Astier de Villatte, Romain Gary et bien d'autres.

À la faveur d'un texte fouillé, précis et accessible, le lecteur suit au jour le jour l'épopée du groupe Lorraine qui sera fait unité Compagnon de la Libération et qui comptera un total de 54 Compagnons à titre individuel.

Le Tchad, la Libye mais aussi l'Abyssinie constituent les premiers théâtres d'opération de cette unité dont l'État-major sera installé au Caire. Entraînements et opérations voient disparaître nombre de ces valeureux aviateurs qui volaient sur Blenheim puis sur Douglas Boston Mk IIIA et Mitchell Mk III flanqués de la Croix de Lorraine.

Des déserts africains à l'Allemagne, en passant par l'Angleterre, une mission sur la centrale électrique de Chevilly-Larue (octobre 1943) et les préparatifs du Débarquement du 6 juin 1944, Mathieu Mounicq n'omet aucun temps fort. De nombreux documents d'époque (photos, carnets de vols, brochures, etc.) ainsi que des cartes et dessins viennent compléter et enrichir ce bel ouvrage. ■

Un ouvrage indispensable pour tous les passionnés de l'aviation et de la Seconde guerre mondiale.

AUTEUR : MATHIEU MOUNICQ
Éditions Histoire & Collections - 45 €



DE SAUMUR À BERCHTESGADEN

Le colonel Guy de Valence de Minardière (1924-2014) qui a donné son nom à la 134^e promotion des ORSEM, a été l'aide de camp du général Philippe Leclerc de Hauteclocque entre 1945 et 1947.

Alors qu'il engage de brillantes études au lycée Louis-le-Grand, la guerre avec l'Allemagne le rattrape : il s'engage à 19 ans au 1^{er} régiment de Hussards pour la durée

de la guerre. Élève aspirant de réserve à l'École de cavalerie de Saumur en juin 1940, il participe à la résistance de l'armée française sur la Loire face à l'avancée ennemie, avec les Cadets de Saumur.

Fait prisonnier, il s'évade puis rejoint le 5^e régiment de dragons. Il se réengage en novembre 1942 comme maréchal des logis d'active et regagne le 12^e régiment de chasseurs d'Afrique (12^e RCA), l'un des trois régiments de chars de la 2^e Division blindée (2^e DB).

Embarquement à Aubagne à bord de l'Oregon pour débarquer deux jours plus tard à Oran : l'aventure africaine commence. Elle le conduit à Casablanca, Rabat, puis le Soudan d'alors et Bamako, puis la Casamance. « *Toujours Afrique apporte quelque chose de nouveau* », écrit-il citant Plinie l'ancien.

Affecté comme officier de liaison au sein de l'état-major du Groupement tactique Langlade, il est nommé aspirant d'active puis est dirigé avec son unité vers la Grande-Bretagne le 9 avril 1944, dans des conditions plus spartiates que dans les anciennes colonies. Le 12^e RCA débarque sur les plages normandes le 1^{er} août 1944 et participe en première ligne à la bataille de Normandie.

L'aspirant de Valence reçoit son baptême du feu dans les combats de la Sarthe. Même la perte d'un bras ne l'empêchera pas de poursuivre l'ennemi jusqu'au Nid d'aigle ! ■

Un superbe témoignage que l'on doit à son petit-neveu, Alexis de Valence, lui-même officier de réserve.

AUTEUR : GUY DE VALENCE

Bernard Giovanangeli éditeur - 23,00 €



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

*Toute l'actualité
de la réserve
opérationnelle
et citoyenne*



**INTERACTIVITÉ
avec votre revue**



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>

HISTOIRE D'UNE BATAILLE

LA GUERRE
DE CRIMÉE

Il y a 170 ans débutait la guerre de Crimée. Elle avait pour origine les velléités d'expansion territoriale de la Russie et dura près de deux ans et demi.

Si la guerre de Crimée débute officiellement le 4 octobre 1853, il faut remonter 50 ans plus tôt pour en découvrir les prémices. En 1783, l'impératrice de Russie Catherine II décide en effet d'annexer la Crimée, péninsule stratégique en mer Noire, sous domination ottomane depuis 300 ans. Elle y fait fonder le port militaire de Sébastopol.

Cette annexion avait pour objectif de contrôler la mer Noire et les voies navigables régionales dans un premier temps, puis de faire voler en éclat un ennemi, l'Empire ottoman, après la conquête de Constantinople.

Il faut cependant attendre 1853 et le tsar Nicolas I^{er} (petit-fils de Catherine II) pour que les hostilités soient réellement déclarées contre un Empire ottoman sur le déclin. Le contrôle des lieux saints en Palestine (sous domination ottomane) motive tout autant la Russie dans cette guerre. Les chrétiens d'Orient (orthodoxes) s'opposent en effet aux chrétiens d'Occident (catholiques) pour la possession du Saint-Sépulcre de Jérusalem et de la basilique de la Nativité de Bethléem.

ALMA, INKERMANN,
SÉBASTOPOL, MALAKOFF...

L'entrée en guerre aux côtés de l'Empire ottoman de la coalition franco-britannique, rejointe par le Royaume de Sardaigne (janvier 1855), intervient en mars 1854 après que la Russie ait refusé de se retirer de la Moldavie et la Valachie (la « principauté de Roumanie ») fraîchement conquises.

Deux batailles importantes vont se succéder à Alma (20 septembre 1854) et à Inkermann (26 octobre) mettant à mal les troupes russes. Enfin, le siège du port russe de Sébastopol pendant onze mois, et la chute de la forteresse de Malakoff (8 septembre 1855) sous la poussée des

troupes françaises du maréchal Mac-Mahon, vont finalement amener la Russie à rendre les armes.

Quasiment oubliée de nos contemporains, cette guerre dura pourtant deux ans, cinq mois et 26 jours, s'achevant le 30 mars 1856 par le Traité de paix de Paris. Elle a fait environ 689 000 morts dont 450 000 russes, 120 000 turcs, 95 000 français et 22 000 britanniques. Si les combats ont été meurtriers, le typhus et le choléra sont aussi à l'origine de dizaines de milliers de décès.

LA PREMIÈRE
GUERRE EN PHOTOS

La guerre de Crimée a été la première campagne militaire du Second Empire. Elle fut aussi la première bataille à être photographiée et non plus illustrée par des peintres officiels. La photographie n'a alors qu'une quinzaine d'années d'existence. « *Le matériel photographique n'est toutefois pas encore adapté pour figurer les combats.*

Ce sont donc principalement des photographies de paysages qui portent les traces de la guerre », nous renseigne à ce sujet le site Internet *Mémoire des Hommes*, le portail culturel du ministère des Armées. ■



Prise de la tour de Malakoff par le général Mac-Mahon, le 8 septembre 1855. Huile sur toile réalisé par Adolphe Yvon pour les salles de Crimée et d'Italie au musée de Versailles, présenté au Salon de 1859.



CONTINGENTS DE MÉDAILLES DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

Question écrite n° 81560 (Assemblée nationale)

23 mai 2023 – M. Olivier Falorni appelle l'attention de Mme la Première ministre sur les contingents de médailles dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Journal officiel du vendredi 5 mars 2021 a publié les contingents 2021-2023 réservés aux ordres nationaux comme celui de l'ordre de la Légion d'honneur.

Ils sont une nouvelle fois en nette baisse sans qu'aucune explication n'ait été donnée par le président de la République, grand maître des ordres nationaux, ou par la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Aussi, il s'interroge sur la place que le Gouvernement souhaite accorder au tissu associatif dont les initiatives sont au service des valeurs de la République et mettent à l'honneur des citoyens qui, par leur engagement, méritent d'être cités en exemple.

En effet, il semblerait qu'après examen des mémoires du conseil de l'ordre de la grande chancellerie, le contingent réservé aux civils serait utilisé à 55%, alors que celui réservé aux militaires le serait à 75%.

Il lui demande donc comment le Gouvernement entend réduire cet écart pour que les engagements des personnes

issues de la société civile puissent être reconnus à leur juste valeur.

Réponse publiée le 6 juin 2023

Aux termes de l'article R. 1 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, la Légion d'honneur, distinction nationale la plus élevée, récompense des mérites éminents acquis individuellement au service de la Nation, soit à titre civil, soit sous les armes. Son objet vise à récompenser tout autant les mérites civils que militaires.

Toute candidature pour une nomination ou une promotion dans la Légion d'honneur, proposée par chaque ministre dans son domaine d'attribution, est soumise à l'appréciation du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur. Ces propositions sont établies dans la limite des contingents de croix de la Légion d'honneur fixés par décret pour une période de trois ans.

À l'issue du conseil des ministres du 2 novembre 2017, le Premier ministre a présenté une communication relative aux ordres nationaux, par laquelle il a exprimé la volonté du président de la République d'engager une double révision de l'attribution de la plus haute distinction nationale

consistant d'une part en une réduction des effectifs et d'autre part en un respect plus strict des critères d'attribution et de ses valeurs fondamentales, afin de rehausser le caractère éminent de la Légion d'honneur. Cette évolution ne remet pas en cause le souhait du président de la République que le bénévolat soit reconnu et valorisé dans l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite.

En cohérence avec la politique globale de réduction des contingents, les contingents alloués à l'ordre national du Mérite ont également été diminués pour les civils et pour les militaires. L'ordre national du Mérite a vocation à récompenser des candidats plus jeunes, dès dix ans de carrière, dont l'action est remarquable et laisse présager un parcours qui pourrait ultérieurement leur permettre d'accéder à la Légion d'honneur. Cette réforme n'a d'autre objet que de valoriser le prestige des ordres nationaux par une sélectivité accrue des candidatures proposées. Par conséquent, le décret n° 2021-243 du 3 mars 2021 fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 s'inscrit dans la réforme souhaitée par le président de la République. ■



FINANCEMENT DES CADETS DE LA DÉFENSE

Question écrite n° 6459 (Assemblée nationale)

21 mars 2023 – M. Frank Giletti attire l'attention de M. le ministre des Armées sur la possibilité de réévaluation du financement des Cadets de la défense.

Rattachés aussi bien à l'armée de terre, à la marine nationale, à l'armée de l'air, à la sécurité civile et aux directions et services du ministère des Armées, les centres des Cadets de la défense accueillent des jeunes dans le cadre d'un partenariat entre les

forces militaires et le rectorat. Le département du Var est le département français qui compte le plus grand nombre de Cadets de la défense, avec huit centres permettant à 240 jeunes de 14 à 16 ans d'être les citoyens de demain. Les objectifs de ce programme sont nombreux et contribuent à favoriser le lien armée-Nation.

Il s'agit également de favoriser la notion d'engagement au service de la cohésion nationale, le sens des responsabilités, le dépassement de soi et permet également

de tisser des relations humaines fortes. Les Cadets se rassemblent un mercredi après-midi sur deux, tout au long de l'année scolaire et une semaine complète pendant les vacances de Pâques. Il est proposé aux Cadets de la défense bon nombre d'activités, participation à des cérémonies et commémoration, visites de lieux de mémoire, randonnée, canoë-kayak, escalade, VTT, le tout étant financé par les collectivités territoriales, par la France Mutualiste, la section militaire de la Légion

d'honneur ainsi que de nombreuses entreprises comme Eiffage Travaux maritime, Naval Group, Charlemagne, Intersport et Décathlon.

Malgré cela, lors de la journée des CORDEF (correspondants défense), il est ressorti que les Cadets de la défense ne vivaient que de dons et que leur situation financière pouvait être compliquée. En effet, bien que dépendant du ministère des Armées et de celui de l'Éducation nationale, il est regrettable de voir que l'État ne participe pas au financement de leur mission.

Face à toutes ces difficultés, mais aussi et surtout au vu de l'intérêt que représentent les Cadets de la défense au regard du lien armée-Nation qui doit être entretenu et de la question du recrutement pour les forces armées, il lui demande s'il n'est pas temps de s'interroger positivement sur l'opportunité d'un financement des Cadets de la défense.

Réponse publiée le 27 juin 2023

Basé sur un partenariat entre le ministère des Armées et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le programme des Cadets de la défense complète l'enseignement de défense et l'enseignement moral et civique dispensés dans le cadre des programmes scolaires.

Pour chacun des 36 centres de Cadets repartis sur le territoire national, une convention signée localement formalise les objectifs pédagogiques, les responsabilités et contributions de chaque partie (ressources humaines, budget, transport, alimentation, tenues, etc.). Le dispositif est financé, d'une part, par le ministère des Armées et, d'autre part, par les partenaires publics ou privés, civils ou militaires, du dispositif (collectivités territoriales, entreprises, mutuelles, etc.).

Les familles des Cadets de la défense sont, par principe, peu sollicitées.

Les crédits inscrits au programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » permettent à la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) du ministère des Armées, d'assurer des dépenses ponctuelles des centres de cadets, liées notamment au transport, à l'alimentation, à l'hébergement des jeunes,

L'ASUNOR



ASUNOR

L'association intitulée Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR), fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

aux visites de site ou à l'achat de matériel. Il appartient aux centres d'exprimer leurs besoins auprès du Centre du service national et de la jeunesse de rattachement qui instruit le dossier.

De même, au titre du programme 169, la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) finance des projets pédagogiques liés à l'enseignement de défense, pour lesquels le trinôme académique peut demander l'octroi de subventions. Le partenariat entre la DSNJ et la Fédération nationale André-Maginot (FNAM) propose également un soutien

aux activités organisées dans les centres Cadets de la défense. En 2022, les trois sources de financement précitées ont alloué plus de 27 000 euros à une vingtaine de centres cadets.

S'agissant du Var, la FNAM a versé deux subventions pour un montant global de 1 300 € (270 jeunes concernés). Ces montants s'ajoutent aux dépenses principales liées aux moyens humains (masse salariale des personnels militaires et civils) et matériels (infrastructures, etc.) mis à disposition dans le cadre de ce dispositif. ■



ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU TEMPS DE TRAVAIL DES MILITAIRES

Question écrite n° 7083 (Assemblée nationale)

14 avril 2023 – M. Thomas Ménagé interroge M. le ministre des Armées sur les suites données à la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en date du 15 juillet 2021 ainsi qu'à celle du Conseil d'État en date du 17 décembre 2021, qui entérinaient l'applicabilité aux militaires des dispositions de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

Alors que le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire avait estimé le 9 avril 2021 que la disponibilité « en tout temps et en tout lieu » des forces armées est un élément structurant de l'organisation et du fonctionnement d'une armée d'emploi telle celle dont s'est dotée la France pour assurer la défense de la patrie et les intérêts supérieurs de la Nation, ces décisions ont gravement remis en cause ce principe ainsi que celui de la libre disposition des forces armées.

Elles ont en effet confirmé que le temps de travail des militaires pouvait être limité sauf exceptions liées à des opérations du champ de bataille, des entraînements opérationnels, des missions des unités spéciales ou des contraintes insurmontables.

La France avait fait part aux institutions européennes, après la décision rendue par la CJUE, de l'inadaptation d'une telle réglementation à ce secteur et s'était engagée dans la voie d'une négociation d'une exemption à celle-ci.

L'état du droit tel qu'il résulte des décisions de 2021 est donc de nature à remettre en cause, par extension, des caractéristiques fondamentales du statut des militaires, notamment en termes de protection sociale, et à mettre en péril la structure humaine des armées et de la gendarmerie.

Il lui demande donc quelles évolutions ont

été constatées dans le traitement de cette problématique et, le cas échéant, quelles sont les actions engagées par son ministère pour rassurer les militaires français.

Réponse publiée le 27 juin 2023

La France, à l'instar de plusieurs États membres de l'Union européenne, n'a pas transposé la directive 2003/88/CE du Parlement et du Conseil relative au temps de travail du fait des stipulations du droit primaire, qui n'attribuent pas de compétence à l'Union européenne en matière d'organisation militaire et plus largement de sécurité nationale.

En effet, le ministère des Armées reste fermement opposé à une telle transposition, qui se heurterait à de lourdes difficultés. La directive 2003/88/CE prévoit un décompte individualisé du temps de travail et un plafonnement de celui-ci à 48 heures, dont le respect peut être apprécié sur une période de quatre mois, alors que l'armée française ne peut, pour assurer la permanence de sa mission, qu'organiser collectivement ses activités.

Le niveau d'engagement des forces françaises est particulièrement élevé et repose sur un continuum formation-entraînement-déploiement. Le contexte stratégique et la violence croissante qu'affrontent les armées sur les théâtres extérieurs rappellent combien sont importants le maintien de forces armées disponibles en tout temps et en tout lieu et la préservation de l'esprit militaire. Par contraste, les États européens qui ont transposé la directive aux militaires payent un lourd tribut en termes de disponibilité, de combativité, d'interopérabilité et de cohésion.

Cette transposition aurait surtout pour effet d'entamer l'unité de sort des militaires, qui se traduit par l'unicité et la singularité du statut et qui est au cœur de la cohésion et de l'efficacité de nos forces armées.

L'arrêt du 15 juillet 2021 rendu par la Cour

de justice de l'Union européenne (CJUE) dans le cadre d'une question préjudicielle slovène a jugé par principe la directive applicable aux militaires. Bien qu'elle ménage certaines exceptions, la décision de la CJUE n'apparaît pas conciliable avec le modèle d'une armée disponible en tout temps et en tout lieu, comme c'est le cas pour l'armée française. Le raisonnement suivi par le Conseil d'État dans sa décision d'Assemblée du 17 décembre 2021 n'a pas pour effet de remettre en cause le principe de libre disposition des forces armées qui implique que soit garantie, en tout temps et en tout lieu, la disponibilité des forces armées pour assurer la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation, au premier rang desquels figurent l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. Quelles que soient les exceptions à l'application de la directive 2003/88/CE dégagées par la CJUE, cette exigence ne bénéficie pas d'une protection équivalente dans le droit de l'Union. Sans affirmer que la directive 2003/88/CE s'applique en l'espèce à la gendarmerie départementale, le Conseil d'État a constaté que l'organisation du temps de travail dans cette force armée ne méconnaissait pas les dispositions de cette directive.

La France fait valoir que son droit national est suffisamment protecteur de la santé et la sécurité des militaires, qui constitue l'un des objectifs de la directive. Les règles en la matière prévoient un certain nombre de dispositifs spéciaux qui compensent les sujétions inhérentes à l'état militaire s'agissant du temps de service, comme le régime des permissions.

Pour toutes ces raisons, les autorités françaises restent décidées à poursuivre leurs échanges constructifs avec la Commission européenne afin de parvenir à une révision ciblée de la directive par une clause permettant à ceux des États membres qui le souhaitent d'exclure expressément le personnel militaire de son champ d'application. ■

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2023 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité
de la réserve
opérationnelle
et citoyenne

INTERACTIVITÉ avec votre revue

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse
complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné date effective du changement d'adresse

ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT TRIOMPHER LE COLLECTIF.



Soutien historique du rugby français depuis plus de 35 ans, GMF s'engage
en tant que Sponsor et Assureur Officiel de la Coupe du Monde de Rugby 2023.



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
ASSURÉMENT HUMAIN